LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Nouvelle adresse
Régis Vachon
O.D.
Docteur en optométrie
110 est, Racine
543-6027
Chicoutimi

4e année No 276 **Samedi 27 août 1977** **40 pages 25 cents**

Les 3 jours de la Chute-à-l'Ours

Samedi, le 27 août:
"Place aux jeunes" Hommage de Philippe Simard & Fils Ltée.

9h00
a) Divertissements par les moniteurs et les unités de Làbatt
b) Jeux divers par les moniteurs en loisirs de la Chûte à l'Ours

11h00
Baignade à la piscine

12h00
Pique-nique pour les jeunes qui ont leur dîner. Clowns pour les divertir.

14h00 à 17h00
Continuité des jeux
"Et aux plus âgés"

10h00
Inscription aux jeux

10h30 à 17h00
Fer à cheval
Dards
Jeux de poches
Croquet
Autres extérieurs et intérieurs.

17h00
Souper libre

21h00
Danse canadienne intérieure et en place plein air.

Dimanche, le 28 août:

9h00
Suite d'activités pour les jeunes.

11h30
Messe

13h30
Souque à la corde

14h30
Finale des jeux

17h00
Remise des trophées suivie d'un souper champêtre

21h00
Soirée de clôture avec "talents amateurs".

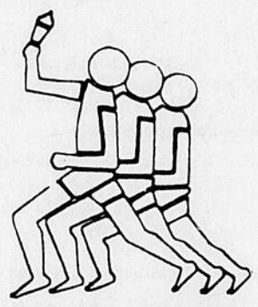

LES SIX HEURES D'ALEXIS LE TROTTEUR

Samedi, 27 août
13h00: Drag de motoneige
21h00: Spectacle de Tex Lecor

Dimanche, 28 août
13h00: Rallye automobile
20h00: Activités populaires
Grand tournoi de "Beu"

ARTS

Comme un soleil d'été, quatre peintres de la région exposent à Jonquière. En plus de cela, le Cahier des arts de cette semaine parle de Mariette Tremblay, l'artisane de l'année, de l'excellente pièce "Le Sea Horse" que Christiane Laforge a vue au cours de la semaine et des Conseils régionaux de la culture. Bien sûr, il y a aussi la critique du livre de la semaine, "Celle par qui le malheur arrive", les chroniques de cinéma et de la télévision, les bandes illustrées, le feuilleton et le bricolage sans oublier une pointe d'exotisme du côté de la Nouvelle-Ecosse.

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	C 1
— Annonces classées	B 9
— Bandes dessinées	D 2
— Bourse	B 6
— Bridge	B 9
— Cinéma	C 8
— Décès	B 10
— Echecs	A 11
— Finance	B 5
— Horoscope	A 10
— Mots croisés	A 10
— Patron	B 9
— Sports	B 1
— Télévision	C 2

MINI-LOTO

3 - 52422

7 - 52255

31 - 77265

1 - 75013

Perte de 188 emplois

Price investira $26 millions à Kénogami

par Claude Fortin

JONQUIERE — Price, investira $26 millions, à son usine de Kénogami, au cours des trois prochaines années. Cette injection de capitaux doit assurer la survie de l'usine visée, de même que celle de la scierie de Falardeau. Kénogami y perdra toutefois 188 emplois.

Le président de la compagnie Price, M.A.A. Labrecque, etait à Jonquière, hier après-midi, pour annoncer l'importante nouvelle, qui soulagera sans doute plus d'un Saguenéen d'une lourde inquiétude qui durait déjà depuis quelques années.

Au terme du projet, l'usine actuelle, sera graduellement reconvertie vers la production de papiers à base de pâte mécanique, dits papiers spéciaux.

La compagnie mise ainsi sur le développement de nouveaux marchés pour retablir la position concurrentielle de son unité de Kenogami.

Celle-ci produit actuellement quelque 240 tonnes de papier journal, de papier rotogravure et de papier à pâte mécanique, de même que 46,000 tonnes de papier kraft et 12,000 tonnes de cartonnages.

La décision finale sur le projet annoncé ne sera cependant prise que d'ici trois mois. Des réponses à certaines requêtes de la compagnie, auprès du ministre des Richesses naturelles, auront un poids respectable dans la balance.

Ces demandes concernent l'approvisionnement en matière première, les normes de pollution et l'aide financière du gouvernement.

Il appert cependant, à la lumière des indications fournies par les dirigeants de Price, sur la conversation qu'ils ont eue avec le ministre Yves Bérubé, qu'un abandon ou une mise en veilleuse du projet annoncé soient bien peu probables.

La compagnie dit être en mesure de répondre aux projets de normes gouvernementales anti-pollution dont elle a pu prendre connaissance.

M. Bérubé a par ailleurs donné l'assurance que Price pourrait se qualifier, au même titre que les autres compagnies, pour un prochain programme d'aide à la modernisation des papeteries québécoises, et ce, même si elle met son projet en branle avant que le programme ne soit définitivement mis sur pied. Le ministre, comme on le sait, avait déjà fait état d'un prochain programme provincial, en ce sens, dont il a estimé le coût à $6 milliards.

Au niveau fédéral, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, a également promis une aide financière.

MODIFICATION — La compagnie Price, investira $26 millions, au cours des trois prochaines années, pour modifier les installations de son usine de Kénogami. Elle en assure ainsi la survie, ce dont on commençait à douter depuis quelques temps.

(Photo Gratien Tremblay)

A la fin des travaux de réorganisation, on estime être en mesure d'éliminer complètement le flottage du bois sur la Rivière-aux-Sables, grâce au remplacement de l'usine de pâte mécanique d'en haut par des installations de pâte thermomécano-chimique.

188 emplois en moins

La modernisation et le changement de vocation de l'usine de Kenogami auront pour effet d'y faire passer le nombre d'emplois de 1,400 à un peu plus de 1,200, soit une diminution d'exactement 188.

Le directeur des installations, M. André Pinault, a émis l'opinion, à ce sujet, qu'il valait mieux s'assurer la stabilité de 1,200 emplois que d'en conserver 1,400 à l'avenir incertain.

Dans le communiqué émis sur le sujet, on précise qu'en raison de l'étalement des travaux de reconversion, cette réduction devrait se faire sans trop de heurts, en partie à la faveur du roulement normal du personnel".

Hier, M. Pinault annonçait qu'on procéderait, dès la semaine prochaine, à la formation d'un comité patronal-syndical, en vue d'étudier les déplacements de main-d'oeuvre.

Scierie de Falardeau

La réalisation du plan Price, aura également pour conséquence d'assurer une augmentation de la production de la scierie de Falardeau et de celle de l'Ascension. La municipalité de Falardeau voit ainsi reparaître un soleil que les événements de la dernière année avaient souventes fois fait disparaître.

Les dirigeants de Price ont indiqué, hier, qu'on était à compléter certains autres projets relatifs à la production de copeaux. Il appert que, proportionnellement à sa capacité actuelle, la production de l'usine de Falardeau augmentera plus que celle de la scierie de l'Ascension.

Ainsi, sans donner d'assurance formelle au sujet de l'avenir de cette scierie, le directeur des exploitations forestières de Price a déclaré: "Les doutes sur Falardeau s'amenuisent de façon drastique".

La réalisation

En première étape du programme de reconversion, on remplacera l'usine de pâte mécanique d'en haut, devenue désuète, par des installations de pâte thermomécano-chimique, et on augmentera la capacité de blanchiment de pâte kraft fabriquée par l'usine voisine pour satisfaire entièrement aux besoins de la production.

Une fois ces travaux complétés, on commencera la conversion graduelle de l'usine pour y substituer des papiers à base de pâte mécanique. Parallèlement, on fermera graduellement les installations de bisulfite, l'une des principales causes de pollution de l'usine de Kénogami, et on utilisera la capacité accrue de blanchiment de l'usine de pâte kraft pour approvisionner l'usine de papier journal Kénogami.

En troisième étape, à mesure que se développera le marché des papiers à base de pâte mécanique, la production de papier journal effectuée par les machines 6 et 7 sera transférée à d'autres usines de la compagnie Price.

FABIEN QUITTE SON POSTE

QUEBEC (PC) — Le juge-en-chef de la Cour des sessions de la paix du district de Montréal, M. André Fabien, a accepté d'abandonner temporairement son poste et le Conseil des ministres a désigné le juge Yves Mayrand pour assurer l'intérim.

C'est ce qu'a indiqué en fin d'après-midi vendredi le ministre québécois de la Justice, M. Marc-Andre Bédard, qui a précisé que le juge-en-chef a fait connaître sa décision prise le 1er juin dernier de remonter sur le Banc, jusqu'à ce que le ministre par les moyens qu'il juge appropriés, fasse la lumière sur les questions et les faits le concernant.

Prié en dehors de la Chambre d'exposer les moyens appropriés qu'il entend prendre pour éclairer l'opinion sur l'affaire Fabien, M. Bédard a cité la voie de l'enquête par la Cour d'appel, de la commission d'enquête et tout autre moyen approprié.

Le juge Mayrand

Le ministre de la Justice n'a pu expliquer pourquoi le Conseil des ministres a désigné le juge Mayrand pour assurer l'intérim de préférance au juge Maurice Rousseau que le juge Fabien lui-même avait désigné à ce titre lors de sa première vacance.

Enfin, M. Bédard a affirmé que le geste du juge Fabien servira les fins de la Justice.

Bédard et Lévesque visés

Complot contre le PQ

QUEBEC (PC) — Un complot visant à provoquer le chaos économique au Québec et à jeter le discrédit sur trois des têtes dirigeantes du gouvernement du Québec aurait été tramé, en décembre dernier, dans le but avoué de faire échec au référendum.

C'est ce que rapporte, vendredi, le quotidien québécois Le Soleil dans un article tous droits réservés.

Le journal affirme avoir appris de diverses sources dignes de foi, au terme d'une enquête de plusieurs semaines, qu'un groupe de conspirateurs avait même envisagé ultimement d'éliminer le premier ministre, René Lévesque, le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, et le ministre des Finances, Jacques Parizeau.

Selon le quotidien québécois, les instigateurs de ce complot se seraient réunis à deux reprises, la première fois à Ottawa, au début de décembre, et la seconde fois, à Toronto, le 4 janvier.

Toujours selon Le Soleil, les premières démarches auraient été faites par un individu à l'emploi d'une société multinationale qui aurait proposé d'abattre le gouvernement pour éviter que la situation économique ne se détériore au Québec.

Interrogé à ce sujet, le premier ministre René Lévesque a affirmé qu'il avait été informé de ce présumé complot à la mi-décembre et a confirmé qu'une enquête policière avait été effectuée par la Sûreté du Québec à ce sujet.

"On a même parlé à un moment donné de quatre ministres", a déclaré M. Lévesque. "Mais avant de parler de complot, soyez bien prudents."

"J'ai pris sur moi jeudi de leur dire que ça n'avait pas l'air sérieux. On a essayé d'atténuer cela mais on n'a pas réussi", a dit M. Lévesque.

Le premier ministre a rencontré deux des signataires de l'article jeudi, pendant une période de 15 minutes. Il a alors tenté de les convaincre de ne pas accorder d'importance à une chose si peu sérieuse, mais en vain.

Le quotidien a néanmoins fait la manchette de son édition de vendredi avec l'affaire.

Bédard

Une enquête sérieuse de la sûreté a indiqué que le complot était "sans fondement sérieux".

Tel a été le commentaire du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, vendredi matin.

M. Bédard a admis qu'une vérification minutieuse avait été faite par la Sûreté du Québec mais que cette enquête approfondie avait révélé qu'aucun fondement sérieux n'étayait l'affaire. En conséquence, le dossier a été clos le 23 mars dernier.

Quant au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, M. Yvan Aubin, il a affirmé qu'il n'y avait pas eu de "complot comme tel" mais il a reconnu qu'il y avait eu des "embryons d'opposition violente" au nouveau gouvernement.

Opposition

L'affaire a suscité la colère du chef de l'Opposition, M. Gérard-D. Lévesque.

Ce dernier croit que le gouvernement a "lancé ce ballon" afin de " manipuler la presse". Il croit qu'il s'agit d'un coup publicitaire, voire même un "coup de la Brink's" semblable à celui que les libéraux avaient organisé en avril 1970.

Il a reproché au ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, d'avoir répondu "pas de commentaires", aux journalistes, ce qui pouvait laisser entendre que l'affaire était sérieuse.

Fox

Le bureau du solliciteur général du Canada, a refusé vendredi de commenter la nouvelle parue vendredi dans un quotidien de Québec, Le Soleil, voulant qu'un complot a été tramé en décembre dernier, visant à provoquer le chaos économique au Québec dans le but avoué de faire échec au référendum.

"Pas de commentaires", s'est exclamé un porte-parole du ministère du solliciteur général. Il n'a pu dire si cette nouvelle est tellement importante pour obliger quelqu'un à aller chercher M. Fox qui campe "quelque part aux Etats-Unis".

Depuis plus de deux semaines, M. Fox est "incommunicado". Il fait du camping sauvage et ne peut être rejoint par téléphone.

Un porte-parole de son bureau a révélé qu'il serait probablement de retour à Ottawa, lundi pour assister à un dîner spécial.

CIA

La U.S. Central Intelligence Agency (CIA) a déclaré vendredi qu'elle n'est au courant d'aucune réunion à laquelle auraient participé de ses agents pour discuter de moyens de discréditer le gouvernement du Parti québécois du Québec.

M. Lavon Strong, du bureau des Affaires publiques de la CIA, a dit officiellement que "la nouvelle n'a absolument aucun fondement".

Parlant de la réunion qui aurait eu lieu, il a dit: "Nous n'avons rien eu à y faire et nous n'en savons rien."

La nouvelle est "plutôt extravagante".

METEO

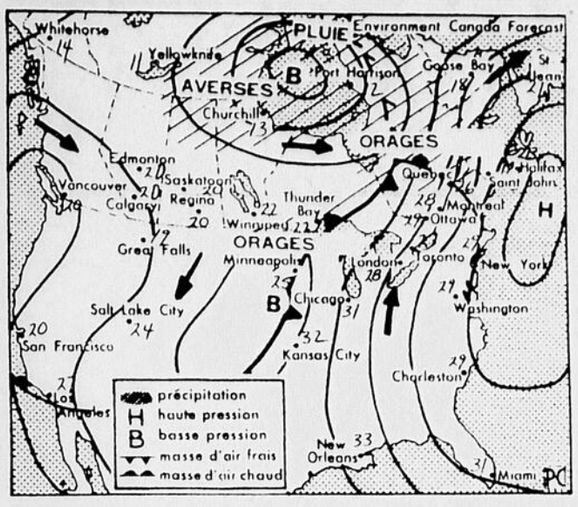

PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais communiquées par Environnement Canada pour la journée de samedi, avec un aperçu pour dimanche:

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue et Chibougamau — Nuageux avec des éclaircies et possibilités d'averses. Vents modérés par moments. Maximum près de 24. Apreçu pour dimanche: ennuagement suivi d'averses.

Haute-Mauricie, Lac-St-Jean et nord des Laurentides — Nuageux avec des éclaircies et quelques averses. Vents modérés. Maximum près de 25. Aperçu pour dimanche: beau et très chaud.

Sud des Laurentides, Outaouais et Montréal — Ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour dimanche: beau et très chaud.

Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières — Ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum près de 25. Aperçu pour dimanche: beau et très chaud.

Baie-Comeau, Sept-Iles, Gaspésie et Rimouski — Nuageux avec quelques averses en matinée, suivi de dégagement par la suite. Vents modérés. Maximum de 18 à 22. Aperçu pour dimanche: beau et chaud.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Température observées hier en degrés Celcius, dans quelques villes de l'Amérique du Nord.

	Min.	Max.
Dawson	4	14
Prince George	9	18
Vancouver	11	16
Victoria	11	20
Jasper	7	14
Edmonton	1	16
Calgary	3	18
Lethbridge	7	20

MAREES

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 2h10 (4.8m) et basse à 9h45 (.4m). Elle sera à nouveau haute à 14h40 (4.6m) et basse à 22h00 (.4m).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 2h10 (5.5m) et basse à 8h35 (.4m). Elle sera à nouveau haute à 14h30 (5.1m) et basse à 20h55 (.4m).

SEPT-ILES — La marée sera basse à 7h20 (.3m) et basse à 13h20 (2.3m). Elle sera à nouveau basse à 19h20 (.3m).

DIMANCHE

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 2h55 (.5m) et basse à 10h40 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 15h25 (4.6m) et basse à 22h45 (.2m).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 2h55 (5.8m) et basse à 9h20 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 15h15 (5.4m) et basse à 21h40 (.2m).

SEPT-ILES — La marée sera haute à 1h50 (3.0m) et basse à 8h00 (.2m). Elle sera à nouveau haute à 14h05 (2.5m) et basse à 20h00 (.2m).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1573, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316 avenue Labrecque
Chicoutimi P.Q.
Tel 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef-éditorialiste
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Alma et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT
Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean
$1.10 par semaine
Prix dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Sag.-Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois $35.00 1 an $65.00
Autres régions au Canada
6 mois $45.00 1 an $80.00
Pays étrangers
6 mois $65.00 1 an $125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

Les pharmaciens indépendants veulent reconquérir le champ de la para-pharmacie

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — Les pharmaciens indépendants ont décidé de se regrouper afin de reconquérir le champ de la para-pharmacie et de faire concurrence aux pharmacies d'escompte. Le groupe s'appellera Uniprix, et, d'après nos informations, une quinzaine de pharmacies de la région en feront partie dès le début, alors que plusieurs autres pourraient éventuellement devenir membre plus tard.

Dès la semaine prochaine, le président de ce nouveau groupement, M. André Aubé, donnera à Montréal une conference de presse pour dévoiler la philosophie du groupe, les buts et les structures.

Uniprix compte environ 350 membres québécois, et une dizaine venant du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Regroupés autour du plus important grossiste au Québec, ils ont décidé de se discipliner rigoureusement et d'embarquer à leur tour dans la lutte des bas prix. Ils offriront donc, à compter du 7 septembre, des prix "coupés" comme le font les pharmacies d'escompte. Ceci grâce à une politique d'achat en groupe. Ils continueront à servir professionnellement leur clientèle, tout en tentant de regagner le marché de la para-pharmacie qui leur échappait.

La situation des pharmaciens indépendants était devenue plutôt inconfortable, car ils pouvaient difficilement lutter contre les chaînes de pharmacies d'escompte et les grands marchés d'alimentation. Les nouveaux règlements de l'Ordre des pharmaciens ajoutaient aussi aux préoccupations du pharmacien traditionnel en limitant son action dans la direction de ses affaires et en lui demandant notamment de bien diviser son activité commerçante et son activité professionnelle.

La Sûreté surveille encore les machines à boules

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Malgré la légalisation des machines à boules, l'escouade de la moralité des alcools et des jeux de hasard de la Sûreté du Québec, n'en continu pas moins une surveillance de tous les instants.

En effet, des membres de l'ERAM, de la Sûreté du Québec, ne cachent pas que d'autres profiteurs mettent sur le marché des "slot machines" de même que des cartes à poinçonner qui donnent de l'argent, ce qui est illégal.

Depuis plusieurs semaines, plusieurs hôteliers de même que des restaurateurs, sont traduits devant les tribunaux sous l'accusation d'avoir tenu des maisons de jeu et la plupart du temps les tenanciers ne sont pas au courant que ces plaquettes et ces machines qui paient en argent sont illégales.

La jeunesse

Comme le mentionnent des policiers, le pire c'est que ce sont des jeunes gens qui dépensent de forts montants dans ces machines à boules.

Dernièrement, un policier, pour faire une cause, a investi un montant de $100 en 25 cents pour réussir à gagner $20 que le tenancier lui avait payé, ce qui a d'ailleurs servi à la preuve.

Tout ceci pour démonter que les "slot machines" sont des gobe-sous qui ne sont pas payantes pour le joueur.

Quant aux machines à boules traditionnelles, depuis leur légalité, elles sont devenues un sport favori des jeunes qui attendent souvent leur tour pour se défouler.

Des étudiants réalisent un jardin communautaire magnifique

par Serge Cloutier

ALMA — Si certains projets d'emplois d'été pour étudiants sont décevants, et finissent par servir de prétextes à dénoncer l'apathie des jeunes, il en va autrement de certains autres projets, qui suscitent l'admiration des adultes et la satisfaction des personnes impliquées.

Hier, le parrain d'un projet Jeunesse-Canada au travail présentait aux autorités de la Commission scolaire régionale du Lac-St-Jean les résultats d'un programme de huit semaines, au cours desquelles treize étudiants du secondaire ont réalisé un jardin communautaire et de l'amenagement paysager.

Se donnant comme objectif d'améliorer l'aspect extérieur des serres du Pavillon Wilbrod-Dufour, les étudiants ont transforme quelques tas de terre en un endroit agréable, à force de travail quotidien et à la sueur de leur front.

Car si le salaire était la motivation, et si la collaboration des organismes était acquise, le budget pour le materiel etait plutôt modeste. Après deux mois de travail, les difficultés servent maintenant d'arguments de fierté generale.

Le projet

Dote d'un budget total de $15,800, le projet etait limité au début au jardin communautaire, mais on a vite fait de sauter la clôture, et de consentir certains efforts supplementaires pour participer à l'embellissement de toutes les plaines vertes entourant le Creps. On aura ainsi planté plus de 600 arbres, le long des pistes notamment.

Selon M. Raymond Girard, parrain du projet et l'un des dirigeants de l'ecole, les jeunes ont bien fait et ont bien gagne leur argent, en plus de participer concrètement à l'amelioration de ces equipements publics.

REUSSITE — Les autorités de la Régionale du Lac-Saint-Jean sont venues en grand nombre féliciter les étudiants du projet.

Les agents de la Robin Hood subiront leur enquête

MONTREAL (PC) — Les trois agents de sécurité accusés d'avoir causé des blessures corporelles par négligence criminelle, lors de la mémorable fusillade du 22 juillet dernier, devant la meunerie Robin Hood, subiront leur enquête préliminaire le 20 septembre prochain.

Les accusés, Roger Rousseau, Antonio Rolland et Marc Lévesque, étaient à l'emploi d'une agence de sécurité, dont la firme Robin Hood avait retenu les services pour protéger sa propriété.

C'est lors d'une manifestation des travailleurs en grève, devant les locaux de l'entreprise, que les gardiens ont ouvert le feu, blessant sérieusement huit grévistes.

Puisque la Couronne prétend faire entendre au moins 36 témoins dans cette affaire, le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions, a prévu que l'enquête préliminaire des accusés pourrait s'échelonner sur une période de six jours. D'où sa décision hier de reporter le tout au 20 septembre prochain.

Fais pas l'ours, cours à la Chute-à-l'Ours

NORMANDIN — On ne peut pas taxer d'ours, selon l'adage populaire et par rapport au slogan des trois jours de la Chute-à-l'Ours "Fais pas l'ours cours à la Chute-à-l'Ours", la population de Normandin et les nombreux touristes et campeurs qui se sont donnés rendez-vous au camping municipal de l'endroit, hier soir, pour l'ouverture du festival du blé d'Inde.

Précisons que les activités débutaient par l'accueil des campeurs.

C'est le président d'honneur, le maire de Dolbeau, Mme Suzanne Beauchamps-Niquette qui a marqué le début des activités de cette manifestation.

Par la suite, la "fameuse épluchette de blé d'Inde" cela va de soi, et la danse ont été les activités principales au cours de cette première soirée.

Aujourd'hui, samedi, les jeunes seront à l'honneur grâce à plusieurs activités animées par des moniteurs spécialisés. Il y aura la présence de clowns, baignades, pique-nique etc.

D'autres activités s'adressent aux personnes plus âgées: dards, croquet, jeu de poches, fer à cheval, etc.

En soirée, vive la soirée canadienne.

Dimanche, il y aura poursuite des activités mises en branle samedi suivies de la remise des trophées aux gagnants. Un grand souper champêtre et par la suite une soirée avec des talents amateurs

Vol à la station Spur

par Guy Bergeron

JONQUIERE — Deux individus qui ont réussi un vol à main armée de $50 à la station-service Spur, du boulevard Harvey, à Jonquière, auraient pu y laisser leur vie à cause de leur imprudence s'était recouvert le visage de sacs de plastique.

Les bandits armées, l'un d'un revolver, l'autre d'un couteau avaient effectivement recouvert leur visage de sacs de plastique qui normalement servent à l'emballage du pain.

LE CENTRE ANTI-TABAC DISTRIBUE GRATUITEMENT 5,000 DRAGÉES QUI PEUVENT ENLEVER L'ENVIE DE FUMER

PARIS— Une dragée que l'on peut aujourd'hui trouver en France se propose de réaliser le rêve de tous les fumeurs: couper l'envie de fumer sans provoquer l'irritabilité, sans faire courir aucun danger. Pendant une période limitée le Centre de Propagande Anti-Tabac distribue gratuitement un échantillon de cette dragée à tous les fumeurs qui en font la demande. Nous signalons à nos lecteurs que pour recevoir cet échantillon gratuit il suffit d'envoyer rapidement une enveloppe portant leur nom et adresse à Centre de Propagande Anti-Tabac, 4221 Ste. Catherine St. W., Suite 220, Montréal, Québec H3Z 1P6. Dépt. A2. Signalons encore, outre que cette offre est entièrement gratuite, qu'elle ne vous engage à rien. Si vous avez plus ou moins l'intention de cesser de fumer c'est là une occasion à ne pas laisser passer.

LEMIEUX & PEDNEAULT LTEE
Fondé en 1906
ASSURANCES
23, RUE RACINE EST
TEL.: 543-3369
(En face de la Pharmacie Chicoutimi)
INCENDIE - ACCIDENTS - AUTO - VIE

COMPTABLES GENERAUX LICENCIES (C.G.A.)
LACROIX, LAPOINTE, LAPOINTE, POLIQUIN ET CIE C.G.A.
110 EST, RACINE, SUITE 205, CHICOUTIMI — 549-1717
2900, CH. QUATRE-BOURGEOIS, STE-FOY — 658-3323
CLAUDE LACROIX C.G.A. syndic
OLIVIER LAPOINTE C.G.A. syndic
SERGE PELLETIER C.G.A.
GABRIEL LAPOINTE C.G.A.
PIERRE POLIQUIN C.G.A.
DENIS GRENIER C.G.A.

INGENIEURS-CONSEILS
HUI, GAUTHIER & Associés
424, rue Fay, Arvida
TEL.: 548-3111
RONALD HUI ING., MCSME
LOUIS-MARIE GAUTHIER ING., MSCGC, MSCG

REFLEXION
C'est être dans la bonne voie que de reconnaître son ignorance...
Car c'est toujours la prétention qui tue la lumière...
(Vertet)
Comité des relations humaines de Musac INC

J.-V. FLEURY
AVOCAT
Etude légale:
FLEURY, BERGERON ET SAVARD
AVOCATS
J.Vincent Fleury, B.A., LL.L.
Alain Bergeron, D.E.C., LL.L.
Sylvie Savard, D.E.C., LL.L.
625, rue Sacré-Coeur ouest,
ALMA, P.Q., G8B 1M5
Tél.: (418)662-6615
Bureau LE SOIR (sur rendez-vous)

ISOLATIONNISME — Le député de Langelier et maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, à gauche, a évoqué hier ce qu'il croit être les conséquences néfastes d'un isolationnisme, à la suite de l'indépendance du Québec. M. Lamontagne est accompagné ici du président du Rendez-vous de l'homme d'affaires, M. Denis Cantin.

Le député-maire Gilles Lamontagne réprouve le procédé mais l'utilise

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Après avoir affirmé que "ce n'est pas en blâmant" les gouvernements québécois et canadien, les unions ouvrières, le système capitaliste et les multinationales "qu'on parviendra à trouver les solutions" à "la crise que traversent actuellement le Québec et le Canada", le député de Langelier aux Communes et maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, s'est néanmoins livré hier à Chicoutimi, à une sévère critique des récentes politiques et des objectifs ultimes du gouvernement péquiste.

Invité au Rendez-vous de l'homme d'affaires au Musée du Saguenay, hier, M. Lamontagne s'est employé à décrire les conséquences néfastes, selon lui, des politiques québécoises en matière linguistique (loi 101), de relations de travail (projet de loi 45) et de son option indépendantiste.

Sur la question nationale d'ailleurs, le député de Langelier, employant la formule interrogative, a évoqué les conséquences défavorables des résultats de l'élection québécoise du 15 novembre dernier sur l'économie québécoise: réaction des investisseurs (multinationales et entreprises anglo-canadiennes), conséquences sur le tourisme (politique de la langue), isolationnisme provoquant une "ségrégation dangereuse".

"Si le Québec fait la preuve qu'il peut se passer du reste du Canada, le reste du Canada peut faire la preuve qu'il peut se passer du Québec", a-t-il lancé, faisant par la suite allusion à un ressac très fort du Canada anglophone.

Pour lui, "les meilleures assurances de "vie française" pour les Québécois se trouvent au sein d'un Canada uni et fort".

Collaboration et concertation

Il a invité d'autre part, les hommes d'affaires à prendre leurs responsabilités et à chercher les moyens pour éviter l'affrontement constitutionnel.

"Si nous ne comprenons pas dès maintenant, où se trouve notre responsabilité et quels peuvent être les résultats d'un repli, tant individuel que collectif, dans notre petit égoïsme familial, local, régional, provincial et même national, pour avoir ce que nous appelons "la paix", nous n'aurons que nous-mêmes à blâmer quand et si le désastre survient", a-t-il soutenu.

Le maire de Québec croit que le pays est "en pleine crise, et elle est de taille", et propose la recherche de moyens susceptibles de déboucher, au niveau politique et surtout au chapitre des relations ouvrières, domaine sur lequel d'ailleurs, il s'est attardé, sur une concertation, une collaboration, et sur des mécanismes permettant de diminuer le nombre de grèves.

Au départ, cependant, il pense qu'il est important que chacun des intervenants, individuellement et collectivement, tente d'analyser et de motiver ses objectifs personnels.

Laissait entendre que les législations ouvrières et linguistiques du gouvernement péquiste risquent de mettre en péril "l'écologie sociale" du Québec, il a mis également en garde son auditoire contre les dangers de l'indépendance.

"Les tenants de l'indépendance en font une affaire de dignité des Québécois, mais je ne conçois pas, a-t-il précisé, que ce soit en s'isolant du reste des Canadiens et des Nord-Américains que les Québécois pourront le mieux assurer le respect de leur dignité." Ce n'est pas en se barricadant derrière leurs murs d'une forteresse qu'on se fait valoir.

"Le Québec a besoin du Canada et le Canada a besoin du Québec et ce n'est pas dans des affrontements stériles et mesquins que se résoudront nos problèmes et différents."

Soulignons qu'en aucun moment, le député de Langelier n'a fait allusion à une éventuelle réforme constitutionnelle.

Situation tendue entre les principaux et le gouvernement

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — La situation est quelque peu tendue à l'heure actuelle entre le gouvernement du Québec et les principaux d'école. Ces derniers reprochent au ministère de l'Education de vouloir résilier l'entente, en principe permanente, signée avec eux en 1974. De plus, ils trouvent inadmissible qu'il n'y ait aucun article ou chapitre les concernant dans la loi du Québec.

Ces problèmes étaient abordés, hier, au cours d'une journée de ressourcement qui avait lieu à l'école Dominique-Racine, sous l'égide de l'Association des principaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les participants ont été au nombre de 195, sur une possibilité de 230.

M. Gill Robert, président de la Fédération des principaux du Québec, était présent à cette réunion, et il s'est chargé d'expliquer à la presse la situation dans laquelle se trouvent les principaux.

En 1969, une entente régissant les conditions de travail des principaux avait été signée entre eux et le gouvernement. Cette entente a été renégociée en 1972 et en 1974, et les deux parties avaient convenu que cette dernière entente deviendrait permanente, seuls les chapitres faisant problème devaient être éventuellement renégociées. D'après M. Robert, le gouvernement voudrait maintenant signer une entente plus large, englobant tous les cadres scolaires, et souhaiterait, pour cette raison, se délier de l'entente signée avec les principaux. Or ces derniers admettent qu'ils ont fait des gains importants lors des diverses étapes des négociations, et ils ne voudraient pas être obligés de recommencer à zéro.

Autre problème sur lequel les principaux ne sont pas d'accord avec le gouvernement: lors d'un congédiement ou d'une résiliation de contrat, ils ont obtenu la possibilité de faire trancher la question par un arbitre. Mais la commission scolaire, dans le cas où elle est reconnue avoir été en tort, conserve la possibilité de maintenir sa décision, à condition de dédommager financièrement le principal concerné. Les principaux sont prêts à accepter cette formule à l'essai, mais ils sont certains de pouvoir prouver, après expérience, que cette situation peut nuire à la réputation des personnes.

Les principaux de la région se sont prononcés hier sur cette question, et ce n'est que lundi, lors d'une assemblée spéciale de la Fédération québécoise, qu'on connaîtra la position que le groupe adoptera sur cette question. Par ailleurs, les principaux exigent d'être inclus dans la loi québécoise. L'Association régionale a également pris connaissance, hier, d'un document de travail préparé par M. Paul Laurin, concernant le rôle et les tâches du principal. Parmi les orientations qu'ils devront adopter à ce sujet, M. Gill Robert distingue les éléments suivants: à l'élémentaire, le principal doit être un agent de dynamisme et de changement, par l'accent qu'il met sur les relations humaines avec son personnel. Il doit être avant tout un pédagogue, au courant des réalités de l'apprentissage, et, pour pouvoir s'occuper adéquatement de son domaine, la pédagogie, il faudrait qu'il soit dégagé des soucis matériels et quotidiens de l'administration.

Au secondaire, le rôle du principal serait plutôt de veiller à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de tous les services pédagogiques. Pour ce faire, il doit disposer d'une équipe qui travaille sous sa direction.

Le sort de Massé fixé en septembre

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Les représentations pour déterminer combien d'années devra purger Jacques Massé au pénitencier avant d'être accessible à une libération conditionnelle, seront faites au Palais de justice de Québec, le 27 septembre, devant le juge Yvan Mignault.

L'ancien membre du "gang" de Richard Blass, Jacques Massé, qui a été trouvé coupable d'avoir, le 7 novembre dernier, assassiné M. Gérard Laurendeau, un individu âgé de 35 ans, de Mistassini, avait été condamné à l'emprisonnement à perpétuité, à la suite du verdict des jurés.

Mais la loi veut que le juge détermine si après 10 ans, 20 ans et 30 ans, le prévenu pourrait être admissible à la libération conditionnelle.

Normalement les représentations devaient avoir lieu à Québec le 19 septembre mais elles ont été reportées au 27 septembre, à la demande du juge Mignault.

Le ministère public, représenté par Mes Denis Dionne et Bernard Laprade, aura une dizaine de témoins à faire entendre pour étaler le profil criminel de Massé.

Quartiers électoraux

Dissidence d'Emile Corneau

CHICOUTIMI — Absent de la conférence de presse de jeudi, le conseiller Emile Corneau a voulu exprimer expressément, hier, sa dissidence de la position de la plupart des membres du conseil de ville de Chicoutimi, au sujet du décret fixant le nombre de quartiers électoraux à huit.

Le ministère des Affaires municipales a imposé cette norme cette semaine, soulevant ainsi les critiques d'une bonne partie des conseillers municipaux de Chicoutimi.

A l'instar du maire Henri Girard, M. Corneau s'est dit très satisfait de la décision du gouvernement de fixer à huit le nombre de conseillers, au lieu de onze, comme l'avait recommandé le conseil au gouvernement, après consultation de la population.

Celui-ci a d'ailleurs rappelé qu'il s'était, dès le départ, montré en faveur d'une représentation limitée à un maire et six conseillers. Le conseiller Léo Favre et le maire Henri Girard avaient aussi voté dans le même sens, a-t-il ajouté.

D'après M. Corneau, il ne serait pas réaliste de garder onze conseillers à Chicoutimi, alors que des villes dont les populations dépassent 80,000 habitants, comme Sherbrooke et Sainte-Foy, en ont respectivement 10 et 6.

Il a également désapprouvé le principe d'une transition au chapitre du nombre de conseillers, exprimant l'avis qu'à la veille de la création d'une ville plus grande encore, il fallait être en mesure de prendre une décision, et la prendre tout de suite.

Au chapitre de la représentativité du secteur rural, M. Corneau a abondé dans le même sens que le maire Girard, affirmant que Chicoutimi n'était plus maintenant qu'une seule grande ville, laissant sous-entendre qu'il n'y avait pas lieu, en ce sens, de prévoir une représentation spécifique pour le secteur de l'ex-paroisse comme telle.

M. Corneau a cependant constaté que le gouvernement n'avait pas suivi la recommandation du conseil et de la population, et s'est demandé pourquoi on avait obligé la tenue d'assemblées publiques.

Roberval

Les travaux n'empêchent pas la rentrée scolaire

par Jacques Girard

ROBERVAL — La rentrée scolaire à la cité étudiante de Roberval, malgré d'importants travaux de réparation à la toiture de la bâtisse, s'effectuera comme prévu, a indiqué le nouveau principal de cette institution, M. Nil Tremblay.

"Seule la pluie pourra perturber le calendrier normal durant les 15 premiers jours, temps prévu pour ces travaux", a précisé M. Tremblay. Soulignons que des travaux de nature temporaire sont présentement en cours et on devrait, durant la période automnale ou hivernale, construire un nouveau toit à cet édifice érigé au coût de $4 millions.

Les travaux temporaires coûteront environ $21,000 tandis que le montant de la nouvelle toiture s'élèvera à plus de $600,000 selon les estimés, a-t-on su. Ce fait qu'on a révélé à la dernière assemblée du conseil des commissaires de la Régionale Louis-Hémon exigera l'approbation ou le veto du conseil des commissaires, mais avant de se prononcer, on attend les rapports de certaines enquêtes en cours. Déjà, on n'écarte pas la possibilité de poursuites contre les compagnies ayant participé à la construction de ce complexe éducatif. En effet, l'an dernier, des travaux de réparation de ladite bâtisse, de la toiture plus précisément, ont exigé des déboursés de $34,000, certaines salles de cours étant inutilisables.

Dans certains cas, la fonte des neiges entre autres, les cours furent discontinués.

Tel ne sera pas le cas en ce début de l'année scolaire 1977 à moins que Dame nature s'interpose. Ainsi, le 1er septembre, les professeurs feront leur entrée tandis que, pour les élèves, la rentrée s'échelonnera sur trois jours. Le 6 septembre pour le secondaire II, le 7 septembre pour le secondaire III et le 8 septembre pour le secondaire IV et V.

Deux procès pour infanticide au prochain terme des assises

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le terme des Assises s'ouvrira à Chicoutimi, le 3 octobre et à Roberval deux jours plus tard.

Le 3 octobre, au Palais de justice de Chicoutimi, s'ouvrira le procès de Mme André Thivierge-Girard, accusée d'avoir en décembre dernier, assassiné son enfant.

Egalement, le 6 octobre, s'ouvrira, au Palais de justice de Roberval, le procès d'Adélard Morneau, d'Alma accusé aussi d'avoir assassiné son enfant.

Les deux procès seront présidés par le juge Yvan Mignault et devraient se dérouler dans la même semaine.

Dans les deux cas, la défense présentera une preuve d'aliénation mentale.

AU PALAIS DE JUSTICE

Six mois de prison pour son aventure extraordinaire

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Bertrand Gagnon a imposé une peine d'emprisonnement de six mois à Richard Lavoie, un jeune homme de Chicoutimi-Nord, qui, au cours des derniers mois, s'était permis une aventure extraordinaire, selon ses propres prétentions, en volant six véhicules; causant deux accidents; mangeant dans un restaurant sans payer et en conduisant alors qu'il était ivre.

Le jeune homme était en prison depuis 30 jours et le président du tribunal a mentionné au prévenu que son coup de tête momentané, "la grosse farce", comme il l'avait appelée, lui permettrait de réfléchir pendant de longs mois en prison.

Le juge Gagnon n'a pas été tendre à l'endroit du jeune homme, soutenant qu'il n'avait rien d'un voleur dans la misère.

"Vous vous êtes payé une bonne aventure et je vais vous donner la chance de réfléchir. Le jour où vous déciderez de changer de voie, et il n'est pas trop tard pour le faire, vous trouverez toujours des gens susceptibles de vous aider."

Acquittement

Christian Dufour, un jeune homme de Bégin, a été acquitté hier, par le juge Bertrand Gagnon, d'une accusation de conduite dangereuse.

Le jeune Dufour, au cours du mois de janvier dernier, lors d'une tempête, avait heurté l'ambulance de la maison Emery Gravel, de même qu'une automobile de la Sûreté du Québec, causant des dommages de $10,000.

Le juge Gagnon a accepté la prétention de son procureur qui a déterminé que le prévenu, même s'il circulait à 40 milles à l'heure, n'était pas coupable de conduite dangereuse, puisque lorsqu'il a heurté l'ambulance, il y avait eu une bourrasque imprévisible.

Me Denis Vaillancourt avait fait entendre une dizaine de témoins, soutenant que comme il faisait tempête, l'individu avait été imprudent en circulant à 40 milles à l'heure sur la route.

L'accident a été causé au moment où l'ambulance était sur les lieux de l'accident.

Enquête préliminaire

C'est mardi que s'instruira au Palais de justice de Chicoutimi l'enquête préliminaire des frères Daniel et Robert Villeneuve, tous deux de Jonquière, accusés d'avoir fraudé le gouvernement du Canada dans un projet PIL, soit plus précisément dans le projet du Centre plein air de Jonquière-Nord.

Robert Villeneuve est accusé d'avoir fraudé des montants de $670 et $840 tandis que son frère Daniel n'a contre lui que l'accusation de fraude de $670.

Le projet était de l'ordre de $19,200.

Tél.: 549-7461
R.-Guy Dion, O.D.
OPTOMETRISTE
302, St-Valier — Chicoutimi G7H 4J1

Directement du propriétaire

260, rue Jogues, Chicoutimi-Nord.
PRIX: $30,000.00
INFORMATIONS:
Téls: 543-4339 - 549-7688

La grande VENTE
Surplus d'inventaire se continue jusqu'au 31 août
CHEZ
claude chrétien ltée
485, BOUL. HARVEY
JONQUIERE
547-3628

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Price-Kénogami et la rivière aux Sables sont sauvées

L'inquiétude qui avait incité le député-ministre Marc-André Bédard à provoquer la tenue d'une commission parlementaire pour examiner la situation de l'industrie des pâtes et papiers au Québec devrait maintenant se résorber.

Les autorités de Price annonçaient en effet, hier, leur décision de transformer l'usine de Kénogami pour lui confier la vocation unique dans le réseau de cette entreprise nationale de fabriquer des papiers spéciaux à base de pâte mécanique.

La nouvelle technologie qui sera installée dans la vieille usine construite en 1913 nécessitera des investissements de quelque $26 millions et fera dériver, d'ici trois ans, vers d'autres unités de la compagnie, la production des 240,000 tonnes de papier journal qui y sont fabriquées annuellement.

C'est une décision réconfortante si on considère que 1,400 emplois étaient menacés par l'incapacité progressive de l'usine à soutenir la concurrence. Evidemment, cette transformation soustraira quelque 140 emplois, mais la survivance de l'aïeule des trois usines que Price a construites dans la région paraît maintenant assurée.

Deux autres éléments positifs se dégagent de la conférence de presse: une reprise normale de l'activité à la scierie de Falardeau et le retour progressif de la belle rivière aux Sables à l'urbanisme jonquiérois. Les citoyens pourront ainsi bénéficier des charmes de leur rivière, car Price ne s'en servira plus pour le flottage du bois, et le gouvernement provincial a déjà annoncé sa décision d'aménager les rives au profit des loisirs de la population.

La présentation de ce programme triennal fait ainsi dévier sur d'autres épaules que celles de Price les pressions qu'entraînera inévitablement la tenue de la commission parlementaire sur l'industrie des pâtes et papiers, à la fin du mois prochain, à Québec.

Et même si les autorités de la compagnie soutiennent, sans doute avec raison, avoir médité sur ce projet depuis longtemps, le ministre Bédard vient de remporter une grande victoire politique. On se rappellera qu'il avait fait de la rénovation de la vieille usine Price son cheval de bataille avant le célèbre scrutin du 15 novembre dernier. Ses adversaires pourront toujours prétendre qu'il a tout simplement joué le rôle de la mouche du coche dans cette affaire, il n'en demeure pas moins que sa campagne de sensibilisation de l'opinion publique et ses interventions auprès du pouvoir seront reliées, dans l'esprit d'un grand nombre de citoyens, à l'opération sauvetage dont Price a annoncé officiellement le lancement, hier.

L'intention de la compagnie place définitivement notre région dans une situation privilégiée parmi le réseau des papeteries québécoises. La Consolidated-Bathurst, de La Baie, a déjà investi des dizaines de millions de dollars au remplacement de vieilles machines par deux exemplaires sortant tout droit des laboratoires de la technologie de pointe. La Domtar à Dolbeau poursuit depuis quelques années également le renouvellement de son équipement. Quant à l'usine de pâte de Desbiens, sa construction est récente, à la suite ou grâce à un incendie qui a dévasté les installations vétustes, et la Donohue, dont la production sera orientée vers la pâte Kraft blanchie, est présentement en construction.

Comme les autorités de Price ont affirmé à la presse, que leurs usines d'Alma et de Jonquière n'inspirent aucune inquiétude sur le plan de la rentabilité, l'avenir immédiat du grand complexe régional d'exploitation forestière paraît confortable.

Mais ne nous leurrons pas. La concurrence est vive et le marché incertain. Il faudra aussi parvenir à la conclusion d'une paix durable dans les relations de travail, notamment à l'usine de Kénogami. Tous ces investissements dans l'industrie des pâtes et papiers ne résorberont pas le chômage excessif qui affecte la région, mais garantiront la permanence des emplois. D'autres initiatives seront nécessaires pour redonner à l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean la vitalité souhaitée.

Bertrand Tremblay

PAROLE AUX LECTEURS

Le Quotidien joue son rôle

Journal Le Quotidien
316 avenue Labrecque
Chicoutimi
Att: M. Bertrand Genest

Monsieur,

Lors de la dernière assemblée générale de la Corporation du Comité organisateur des fêtes du cinquantième anniversaire de fondation de la Ville de Dolbeau, j'ai été autorisé à vous transmettre les commentaires suivants qui représentent ceux de l'assemblée générale.

Je me permets d'abord de vous rappeler que notre Corporation est constituée et regroupe plus de 60 organismes, clubs sociaux, institutions religieuses, financières, ainsi que clubs sportifs de la Ville de Dolbeau. Notre Corporation représente donc plus de 575 personnes.

Les membres de notre Corporation vous font part qu'ils sont très satisfaits de l'importance que vous avez su donner dans votre "Quotidien" à toutes les activités des fêtes du cinquantième, et cela depuis l'ouverture officielle le premier avril dernier jusqu'à maintenant.

Vous nous avez permis de faire connaître à toute la population du Saguenay-Lac-St-Jean l'histoire de notre ville. Plus particulièrement, nous croyons que cela a permis aux citoyens de Dolbeau de puiser dans leur jeune histoire l'énergie nécessaire pour bâtir le futur.

Nos membres ont pu constater que tous les écrits relatifs à nos activités étaient imprégnés d'une grande objectivité, et reflétaient la réalité, ce qui, nous pensons, démontre un sens profond des responsabilités pour son auteur et un grand souci d'honnêteté.

CORPORATION DU COMITE ORGANISATEUR DES FETES DU CINQUANTENAIRE DE DOLBEAU, par: Jean-René Moreau, président, Case postale 116, Dolbeau.

Le 23 août 1977

Les Québécois évoluent, même à Roberval

Dans le comté de Roberval, il se produit un phénomène vraiment curieux par le temps qui court. Je ne sais trop à quoi il faudrait attribuer ce nouveau "mal qui repand la terreur", mais il existe.

En effet, depuis le 15 novembre dernier, tout était relativement calme. Les chefs de file étaient silencieux, en dépit du fait que la grosse majorité d'entre eux s'étaient prononcés en faveur du duo Bourassa-Lamontagne pendant la dernière campagne électorale. On pouvait croire qu'ils avaient compris que la démocratie avait joué à plein et que les dés étaient jetés. C'était à leur honneur.

Puis l'été vint avec son cortège de festivités touristiques. Il va sans dire que c'est le temps rêvé pour courir après des subventions gouvernementales. Dans tous les cas, comme sous le régime précédent, les dites subventions vinrent. Une petite différence: bien des fois, elles furent supérieures à ce qu'elles avaient toujours été. En dépit de ce fait, en dépit aussi du budget d'austérité rendu nécessaire par la folie olympique, voilà que les trompettes de Jéricho se mirent à claironner: c'est insuffisant, c'est scandaleux, le gouvernement péquiste est un "nono", etc. Elles claironnèrent si fort, ces trompettes, qu'il fut vite évident qu'il y avait anguille sous roche. On comprit vite également que si elles n'étaient pas embouchées par le chef d'orchestre, le député du comté, elles l'étaient par des membres de sa fanfare.

Cette symphonie ridicule terminée, une autre s'éleva immédiatement: celle des subventions de voirie. Un maire du comté, celui de Mistassini, puisqu'il faut le nommer, alla même jusqu'à suggérer que les municipalités du comté retournent à Québec les subventions reçues à ce chapitre sous prétexte qu'elles étaient réparties sur trois ans. Cet échéancier est monnaie courante, même qu'il a toujours été de rigueur sous le régime libéral. Pourtant, jamais au grand jamais, personne ne s'est plaint à l'époque. Il faut avouer qu'il y a de quoi se poser des questions...

Que l'opposition au gouvernement existe, j'en suis. Mais qu'elle prenne cette allure folichonne, je trouve cela déplorable. Pendant que le chef d'orchestre pratique ce que les Européens appellent "la politique du sous-marin", les membres de son groupe prennent la baguette à tour de rôle. Ce n'est plus de la critique, c'est de la partisanerie à ciel ouvert de la part de personnes qui, à cause de leurs fonctions, sont réputées être apolitiques. De plus, cela frôle l'indécence.

Pour coiffer le tout, le chef de l'information d'une station de radio de Roberval, loin de nuancer ce qu'il est de son métier d'entendre, l'amplifie. Son rôle serait au moins d'essayer, par une analyse sérieuse de toute cette cacophonie, de la replacer dans sa vraie conjoncture. Rien de tel. Il me semble pourtant que les citoyens du comté de Roberval méritent mieux que cela sur le plan de l'information.

Oui, les trompettes de la célèbre ville biblique de Jéricho clament fort, très fort. Malgré cela, les murs resteront debout. Après neuf mois de pouvoir, le gouvernement actuel a fait plus pour mettre le Québec sur la voie des sociétés vraies que le gouvernement précédent ne l'a fait pendant sept ans. Une société vraie, sans rêver à la République de Platon, c'est une société où l'homme d'ici est respecté, parce que respectable et où il fait bon vivre. Evidemment, la tâche est loin d'être terminée: elle en est à ses débuts. La ville de Paris ne s'est pas construite en un jour... ni en neuf mois non plus. Mais une chose est certaine: la société québécoise a déjà commencé à changer de visage. C'est plus ardu que de changer de masque. Il fuut avoir la clairvoyance nécessaire pour réaliser ces choses, même dans le comte de Roberval.

Ghislain Bouchard,
625, boul. Sacré-Coeur,
St-Félicien.
Le 26 août 1977

SAVOIR DIRE

L'espace jardiné

Je vous avais dit un jour qu'on ne pouvait pas dire en français: terrain paysagé, ni terrain paysager. L'anglais parle souvent, dans sa promotion immobilière de "landscape". J'ai trouvé qu'on commençait à utiliser, en France, une expression qui, cette fois, semble exacte et claire pour donner cette idée de l'espace, du terrain, entourant une maison à vendre, en construction surtout, et qui sera aménagé en jardin et non pas laissé inculte et vague. On dit qu'on a prévu un espace jardiné. Dans un sens, c'est plus clair que l'anglais "landscape". L'espace entourant la maison est jardiné, on y plante quelques arbres, on y sème du gazon (on dit aussi terrain gazonné), on trace des allées.

Pas besoin de chercher plus loin. Disons espace jardiné, au lieu de terrain paysagé. Remarquons aussi que le mot paysager se dit d'un bureau moderne, dans lequel les cloisons séparent les uns des autres employés et chefs de service, et qu'on a décoré de plantes placées dans de gros pots de couleur qui donnent un aspect de verdure et de fraicheur aux anciens lieux de travail austère que connaissaient nos grands-pères. Ce sont des bureaux paysagers. On dit aussi des bureaux-paysages, mot composé qui est peut-être plus correct. Toutefois ce trait d'union qu'on met maintenant un peu partout m'ennuie. Tout comme ces plantes ennuient les employés d'un bureau paysager qui, en général, n'ont pas beaucoup de place pour travailler. Ils se plaignent que ces gros pots et cette verdure intérieure leur "mangent" leur espace vital.

Louis-Paul BEGUIN

OPINION DES AUTRES

Québec se prostitue avec les syndicats

Contrairement à sa politique linguistique, la nouvelle législation ouvrière du gouvernement québécois ne semble pas soulever de problèmes constitutionnels ou menacer les droits des minorités. Mais elle présente sûrement de difficiles problèmes pour l'économie provinciale comme facteur important de l'économie de tout le pays. Le gouvernement proclame fièrement que, avec le projet de loi déposé à la Législature, les syndicats du Québec vont jouir de plus grands pouvoirs de négociation que les syndicats de n'importe quelle autre province...

Bien que les autres provinces appliquent diverses lois pour protéger les droits des syndicats, aucune n'a encore interdit aux employeurs de résister à une grève et de demeurer en affaires, s'ils le peuvent. Au Québec, la libre négociation collective, comme le voit le gouvernement, signifie que la direction devrait avoir la liberté de satisfaire les syndicats, quel qu'en soit le prix, ou d'arrêter la production. Le gouvernement a déjà haussé le salaire minimal légal à $3.15 l'heure, ou $165 par semaine, et, selon les porte-parole de l'industrie québécoise, c'est là le plus haut taux non seulement au Canada, mais en Amérique du Nord. Aux Etats-Unis par exemple, les syndicats ont demandé un minimum horaire de $3. Le président Carter a accepté en hésitant $2.65 et le Congrès va fixer un taux qui sera sûrement plus bas que celui du Québec...

Ces faits ne semblent pas inquiéter le gouvernement provincial, même s'il essaie d'attirer l'investissement massif requis pour des travaux publics comme le projet hydro-électrique de la Baie James, et pour les besoins de l'entreprise privée. Mais les dirigeants du monde des affaires de la province sont irrités par la dernière décision du gouvernement. Ils craignent que l'investissement va diminuer, que les sources de capital vont s'assécher et que la croissance économique va ralentir si la législation ouvrière n'est pas amendée...

Les électeurs du Québec vont avoir la chance de juger les théories idéologiques de M. Lévesque et les résultats pratiques. S'il règle mal les problèmes vitaux de la province, il va sûrement affaiblir l'appui qu'il a du public et l'espoir qu'il nourrit d'une république souveraine canadienne-française...

"The Winnipeg Free Press", le 16 août.

Ottawa trahit son inefficacité

Statistique Canada a annoncé qu'il y avait eu une hausse critique de 2.1 pour cent dans les prix des aliments domestiques au cours de juillet. Et, comme il fallait s'y attendre, on a dénoncé immédiatement et partout la politique économique du gouvernement...

Le chômage et l'inflation, ajoutés à la lente croissance économique et à la baisse de la valeur du dollar canadien, sont des signes de difficultés et d'un déclin imminent dans le niveau de vie... Bien que le gouvernement libéral ait présenté une réponse dramatique sous forme de contrôles des salaires et des prix, la réalité est que même cette mesure (déjà considérée comme un moyen désespéré de dernier ressort) n'a pas fonctionné... Au lieu d'un taux d'inflation modéré, mais encore élevé, de six pour cent pour 1977, nous atteignons maintenant 8.4 pour cent, avec une tendance à la hausse. Au lieu de l'objectif de chômage de cinq pour cent, nous sommes à 8.1 pour cent, un taux qui va augmenter, selon l'aveu du ministre des Finances lui-même. Au lieu d'une année de redressement économique, le taux de croissance économique se maintient à peine...

Malgré tout cela, M. Macdonald a réussi à conserver l'apparence d'un calme détachement... Car plutôt de voir que la crise économique canadienne est une pièce petite mais intégrale d'une crise beaucoup plus étendue, le point de vue orthodoxe prévaut. Et le point de vue orthodoxe veut qu'un peu de rafistolage fiscal et monétaire et peut-être quelques subventions gouvernementales pour stimuler l'activité vont rétablir le pays comme il l'était...

Et pourtant, à cause de la myopie que la spécialisation technique a encouragée, nos dirigeants nationaux semblent être devenus incapables de rassembler les différents morceaux pour former un tableau réaliste qui pourrait facilement être compris.

Comme résultat, nous demeurons un pays dont les dirigeants sont confus, indécis et tragiquement inefficaces. Et nos institutions demeurent obstinement attachées à une politique, des pratiques et des traditions qui répondent bien peu aux besoins pressants d'aujourd'hui.

"The Brandon Sun", Ontario, le 16 août.

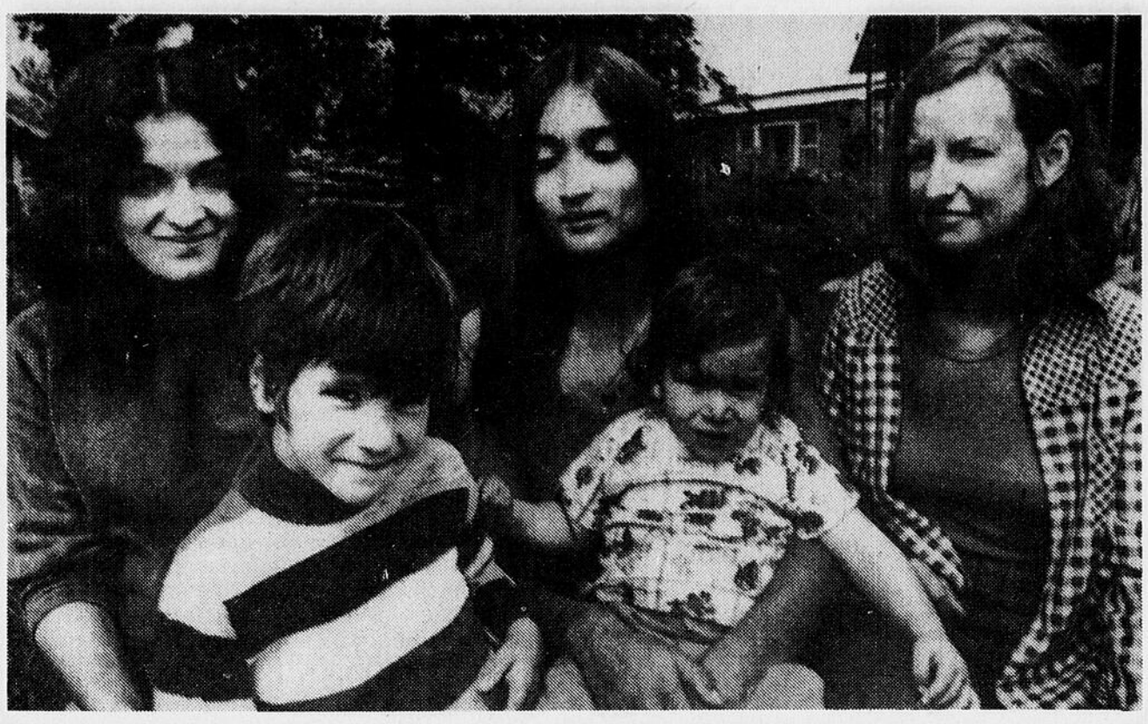

DANS L'ATTENTE — La famille du consultant britannique traitant des affaires du thé, Mark Elias, porté disparu depuis le 14 mai dernier, pose ici, en face de leur résidence de Montréal. Le bureau du premier ministre a annoncé que M. Trudeau avait demandé des informations officielles au gouvernement ougandais sur l'absence mystérieuse de M. Elias dans leur pays. Mme Elias apparait à droite, en compagnie de sa fille Jeanne à gauche, Pat de même que ses petits-enfants Chris, six ans et Timothy un an. Les enfants sont des citoyens canadiens.

(Photo PC)

Québec ratifie l'entente sur la commercialisation du poulet

QUEBEC — Le conseil des ministres du gouvernement québécois a donné au ministre de l'Agriculture, l'autorisation de signer l'entente concernant l'établissement d'un plan national de mise en marché du poulet, lors de sa séance du 24 août dernier.

Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, s'est dit très heureux de cette acceptation qui vient officialiser l'accord de principe qu'il avait déjà donné en décembre 1976 à son homologue fédéral, M. Eugène Whelan. M. Garon a rappelé les nombreuses pressions qu'il a exercées au cours des derniers mois sur le gouvernement d'Ottawa afin qu'il établisse un tel plan national indispensable pour assurer la protection des aviculteurs québécois contre les importations massives de poulets en provenance des Etats-Unis.

Un projet d'entente a finalement été soumis aux provinces, en juin dernier, et c'est ce texte, modifié après négociations avec le Québec, que le conseil des ministres vient d'approuver, si les autres provinces canadiennes ratifient l'entente à leur tour, cela permettra au gouvernement d'Ottawa d'assumer ses responsabilités quant au contrôle des importations de poulets américains.

Au Québec, a rappelé M. Garon, l'ensemble du secteur avicole réclame depuis plusieurs années la mise sur pied d'un plan national de mise en marche du poulet, ces demandes se sont intensifiées au cours des deux dernières années en raison d'une montée en flèche des importations de volailles américaines qui sont passées de 16,500,000 livres en 1974 à 69,588,000 livres en 1976.

Cette situation anarchique a entraîné des grandes pertes pour les aviculteurs québécois qui ont du accepter une baisse de leur production en plus de voir leur marge de profit réduite considérablement.

Pour leur part, les usines de transformation ont du fonctionner en-deça de leur capacité normale et supportaient des inventaires très importants. C'est en fait tout un secteur de production, un de ceux ou le Québec détient une positon très avantageuse au plan national, qui était menacé de disparition.

Une meilleure planification

La coordination des activités des offices provinciaux de mise en marché dans le cadre d'un plan national va permettre une meilleure planification de la production entre les différentes parties du Canada.

L'organisme chargé d'appliquer l'entente entre les provinces, l'Office de commercialisation du poulet, devra fixer un quota national de production afin d'équilibrer cette dernière avec la consommation domestique, tout en tenant compte d'un niveau raisonnable d'importation. Par la suite, le Vota national est divisé entre chaque province.

Le quota du Québec, tout comme le quota des importations, est basé sur la moyenne de production des cinq dernières années, ce qui explique l'urgence de contrôler les importations américaines au plus tôt. S'il doit y avoir augmentation ou diminution du quota fédéral, des règles précises établissent la procédure à suivre, par ailleurs, une province pourra se faire allouer des quotas spéciaux de production afin de satisfaire les marchés d'exportation qu'elle aurait pu développer.

Une position avantageuse

Dans cette entente, le quota obtenu par le Québec est de 206 millions de livres pour le poulet à griller et de 32 millions de livres pour le gros poulet, soit respectivement 35% et 56% de la production canadienne, dans le secteur de la volaille, le Québec sera donc un exportateur de ce produit.

Cette entente devrait permettre le relèvement des revenus des producteur puisque les prix seront basés sur les coûts de production dans chaque province, au Québec, la détermination des prix sera laissée au jeu de la négociation entre les représentants des producteurs et ceux des abattoires, alors que dans d'autres provinces, les Offices de producteurs détiennent le pouvoir de fixer les prix.

Diminuer la valeur des quotas

Dans l'entente, il est prévu que les offices provinciaux acceptent de chercher à réduire au minimum la valeur des quotas individuels, dans le meilleur intérêt des consommateurs et de l'économie du Québec, le gouvernement fera en sorte que tout soit mis en oeuvre pour que cette clause soit analysée conjointement par le ministère de l'Agriculture et les producteurs de volailles. Cette normalisation de la valeur des quotas permettra aux jeunes producteurs d'entrer dans cette production sans avoir à payer des sommes trop importantes.

Certaines provinces n'ont pas encore signé l'entente alors que d'autres ont manifesté leur intention de ne pas signer. Monsieur Garon a dit espérer que les provinces récalcitrantes n'empêcheront pas la mise sur pied du plan national de commercialisation du poulet.

Ouverture d'Expo-Québec

QUEBEC (PC) — C'est sous la présidence du ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, que s'est déroulée jeudi l'ouverture officielle de la 63eme edition d'Expo-Québec.

Au cours d'une brève allocution, le ministre a souligné l'apport économique d'une telle manifestation pour les agriculteurs québecois.

Selon la tradition, plusieurs races animales destinées à l'élevage sont exposées et un concours déterminera les meilleurs sujets de la province.

Par ailleurs, 135 exposants profitent de l'occasion pour présenter des pièces d'équipement industriel et commercial.

La foire annuelle se terminera le 5 septembre par un concours hippique et un spectacle sur glace.

Lévesque souligne que la Charte du français est "pour nous"

par Louis La Rochelle

QUEBEC (PC) — La nouvelle Charte de la langue française "n'est pas contre quiconque, elle est pour nous".

Voilà ce qu'a déclaré vendredi à l'Assemblée nationale le premier ministre du Québec, M. Rene Levesque, à quelques heures à peine de l'adoption définitive du projet de loi 101 parraine par son ministre d'Etat au Developpement culturel, M. Camille Laurin.

Le premier ministre dont ce fut du reste la seule intervention au cours de ce long débat qui perdure déjà depuis le1er avril a exhorté tous les milieux à "donner la chance au coureur à la nouvelle loi".

"Esperons, a-t-il dit, qu'on lui permettra d'amorcer sa carrière convenablement".

Le chef du gouvernement, après avoir rappelé les deux objectifs de la loi, la quadrature du cercle —c'est-à-dire l'illustration et la défense de la langue française et le respect des droits de la minorité—a répété qu'il est personnellement humilié de ce que le gouvernement soit obligé de légiférer en matière linguistique.

Minorité nationale

"Mais, a-t-il observé, seules les minorités nationales sont acculées à cette obligation."

Le chef du gouvernement pequiste, qui a exprimé l'avis que les critiques et la "propagande" sont davantage dirigées vers l'objectif d'independance du Québec que vers sa nouvelle loi linguistique, a nié avec véhémence que celle-ci soit animée par des intentions revanchardes.

"Cette loi n'est pas faite contre quiconque. Elle est tout simplement, sans hostilité, destinée à faire quelque chose de ferme et de vigoureux pour nous."

M. Lévesque, qui la semaine dernière célébrait son 55ème anniversaire de naissance, a expliqué la nécessite de la loi en faisant valoir que la collectivite francophone, representant le quarantième de la population nord-américaine, est soumise à un "immense courant".

C'etait, a-t-il soutenu, non seulement notre droit, mais aussi notre devoir."

Sans prétention

Parlant d'une voix posée, sur un ton détaché, le chef du gouvernement dont les propos étaient religieusement écoutés par tous les parlementaires présents, a reconnu que le projet de charte linguistique est sans prétention.

"S'il y a une chose que je n'admettrai jamais, a-t-il dit, c'est qu'on puisse prétendre avoir la possession tranquille de la vérité".

M. Lévesque a prédit que c'est à l'usage qu'on verra les résultats de ce troisième effort en matière linguistique, évoquant ainsi "les efforts laborieux et douloureux faits depuis 10 ans", le soin et les scrupules apportés dans la préparation de la loi.

Le premier ministre, après avoir indique que c'est à dessein que le gouvernement a laissé "le terrain libre" entre la Charte de la langue et celle des droits de la personne afin que celle-ci "serve d'avertisseur", a repris pourtant à son compte les propos de certains observateurs francophones et anglophones selon lesquels la minorité anglaise, en dépit de tout, continue, sur le plan des institutions à être infiniment mieux traitée que la minorité française au pays.

Droits individuels

M. Lévesque a déclaré sans détour que la Charte linguistique maintient les droits individuels de tous les Québécois, droit de s'exprimer en anglais, de communiquer en français avec l'administration, de plaider en anglais, de s'exprimer en anglais à la législature.

Evoquant les accords de réciprocité linguistique que son gouvernement a offert aux autres provinces, M. Lévesque a déclaré que "tout cela est encore dans la loi".

"S'il y en a qui veulent s'en servir, a-t-il lancé, libre à eux."

Enfin, le chef du gouvernement s'est appliqué à dénoncer la propagande "des portes de l'apocalypse" qui a accueilli la loi 101.

"On joue, a-t-il dit, sur nos nerfs coloniaux."

Selon lui, ce projet ne devrait pas provoquer la catastrophe économique que les milieux opposés à la loi croient percevoir.

Perspectives

A cet égard, M. Lévesque a cité les chiffres encourageants émis par Statistique Canada sur les intentions d'investissements au Québec avant de promettre en conclusion que son gouvernement fera preuve de flexibilité et qu'il aura une attitude ouverte, "sans céder sur les principes".

Prenant la parole immédiatement après le premier ministre, le chef de l'Opposition officielle, M. Gérard-D. Levesque, qui lui aussi jeudi soir, s'était exprimé sur un ton dénué de toute partisanerie, a déclaré être "favorablement impressionné" par les propos du chef pequiste.

En dépit toutefois des bonnes intentions manifestées par le premier ministre, le chef de l'Opposition s'est déclaré inquiet.

"On ne peut pas vivre avec des intentions. On vit avec une loi", a dit M. Lévesque, avant d'exprimer l'avis que le gouvernement aurait été mieux avisé de modifier la loi 22 plutôt de la supprimer.

Hydro-Québec

Des nouveaux isolateurs pouvant sauver des $ millions

QUEBEC (PC) — L'Hydro-Québec vient de compléter l'installation de 240 nouveaux isolateurs sur une ligne de transport d'énergie à 735,000 volts qui traverse le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur du pont Pierre-Laporte, dans le cadre d'une expérience qui pourrait lui permettre d'économiser plusieurs millions de dollars au cours des prochaines années au chapitre de l'installation et de la vérification des équipements isolants sur les lignes à haute tension.

Cette expérience fait suite à des essais effectués depuis 1973 par l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec et permettra de vérifier le comportement des nouveaux appareils dans des conditions climatiques difficiles, précise un communiqué émanant de la société d'Etat.

Construits principalement de fibre de verre et de plastique, les isolateurs expérimentaux ne pèsent que 70 livres et sont beaucoup plus facile à transporter et à installer que l'équipement conventionnel en porcelaine dont le poids atteint 1,200 livres.

Si les vérifications effectuées au cours de prochains mois confirment les résultats positifs obtenus en laboratoire, l'Hydro-Québec pourra innover mondialement en les installant sur certaines lignes à haute tension en provenance de la baie James.

Selon la société d'Etat, certains pays d'Europe utilisent des isolateurs du même type mais à des tensions inférieures.

Robin Hood boycotté par le PQ

MONTREAL (PC) — L'exécutif national du Parti québécois a donné son appui au boycottage des produits manufacturés par la compagnie Robin Hood.

Dans un communiqué, les dirigeants du PQ disent se joindre à la Fédération des travailleurs du Québec et au congrès du Travail du Canada, qui ont lancé cette campagne de boycottage. Les employés de Robin Hood sont en grève depuis le deux février. Le PQ a aussi contribué $500 au fonds de grève des syndiqués.

Le boycottage avait été ordonné par la FTQ et le CTC pour protester contre l'incident au cours duquel huit grévistes avaient été blessés de coups de feu, par des gardes de sécurité, lors d'une manifestation devant l'usine Robin Hood, le 22 juillet à Montréal.

Trois gardes ont été accusés de négligence criminelle dans cette affaire.

AVOCATS

AUBIN, FILLION, BRISSON, FOURNIER & COTE
AVOCATS ET PROCUREURS

Gérald Aubin LL. L. CR.
Enc Brisson LL. L.
Louis-Charles Fournier LL. L.
André Fillion LL. L.
Alain Côté LL. L.
Daniel Côté LL. L.

110 EST, RUE RACINE - CHICOUTIMI TELEPHONE: 543-0786
631, 3e RUE, VILLE DE LA BAIE, TEL.: 544-6845
Tous les jours de 9 hres à 5 hres.
Lundi et vendredi de 7 hres à 8 hres p.m.

LAVOIE & MENARD
AVOCATS
Jean-Marc Lavoie — André Ménard
110, RACINE EST (suite 124)
CHICOUTIMI — 545-4901

PAGE, LAPOINTE, ROY, & GIRARD
AVOCATS
Roger Page B.A. LL. L.
Bernard Lapointe B.A. LL. L.
Claude Roy B.A. LL. L.
Carol Girard D.E.C. LL. L.
123, RACINE EST, SUITE 110
CHICOUTIMI — 543-0725

FRADETTE, BERGERON, CAIN, PREVOST, LAMARRE, CASGRAIN & WELLS
AVOCATS
Roland Fradette C.R.
Michaël-H. Cain C.R.
François-G. Lamarre LL. L.
Guy Wells LL. L.
Claude Gauthier LL. L.
Pierre Simard LL. L.
Pierre Bergeron C.R.
Gilles Prévost LL. L.
Paul Casgrain LL. L.
Martin Côté LL. L.
Carl Lachance LL. L.
François G Tremblay B.C.L.
EDIFICE MURDOCK
110 EST, RACINE — CHICOUTIMI — TEL.: 549-6296

DUFOUR & COTE
AVOCATS ET PROCUREURS
Me Richard Dufour LL. L.
Me Gabriel-M. Côté LL. L.
23, RUE RACINE EST — CHICOUTIMI
TEL.: 549-8150

ca COMPTABLES AGREES
Région Saguenay, Lac-St-Jean

Couture, Boillat & Ass.
Yvon Couture, c.a. Pierre Boillat, c.a.
1461, boul. Walberg,
Dolbeau
276-1152

Claude Gagnon c.a.
250, Racine est,
Chicoutimi
Tel.: 543-5161

Gauthier, Tremblay, Legault, Boivin, Dallaire, Turcotte & Associés, c.a.
Antoine Gauthier, c.a. Julien Lemieux, c.a. m.b.a. Denis Boivin, c.a.
Pierre Legault, c.a. Rosaire Boivin, c.a. Roger Boivin, c.a.
Egide Dallaire, c.a. Gilles Turcotte, c.a. Normand Gosselin, c.a.
André Gauthier, c.a. Yvon Carrier, c.a. Luc Simard, c.a.
Charles Tremblay, c.a. Camil Bergeron, c.a. Roger Lauriault, c.a.
ROBERVAL - LA MALBAIE - LA BAIE - ST-FELICIEN
BUREAU PRINCIPAL: 110, Racine est, Chicoutimi G7H 1R2 - Téléphone: (418) 549-6650
Appels provenant de Dolbeau, Roberval, St-Félicien, St-Prime. Aucun frais: Zenith: 12170.

Hamel, Leclerc & Ass.
Jules Hamel, c.a. Gilles Lapensee, c.a.
Normand Leclerc, c.a. Laval Boulianne, c.a.
535 ouest, rue Collard
Alma, P.Q.
Tel.: (418) 668-8325

Lemieux, Harvey, Lemieux, Côté & Ass.
Rémi Lemieux, c.a. Serge Lemieux, c.a.
Rosaire Harvey, c.a. Michel Côté, c.a.
580, Sacre-Coeur, Alma - 662-6516
5, St-Antoine, Métabetchouan - 349-3454

Rancourt, Perron & Ass.
Andre Rancourt, c.a. Rodrigue Perron, c.a.
1230, boul. Walberg, suite 14
Dolbeau
276-2253

Philippe Routhier & Ass.
Philippe Routhier, c.a.
1133, rue Notre-Dame
St-Félicien
679-1506

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

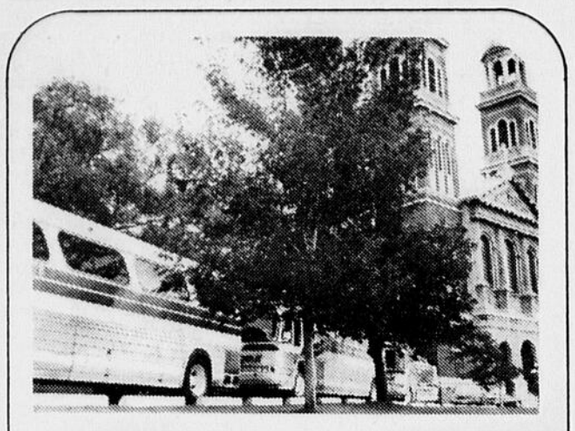

TRAIN MARIAL

Le train marial, qui parcourt le Québec depuis quelques semaines, était de passage au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des dernières 48 heures.

La caravane comprend quelque 600 personnes qui voyagent dans de luxueux autobus. Ils ont passé la nuit à Chicoutimi pour ensuite faire le tour du lac Saint-Jean, avec des arrêts à Lac-Bouchette, à Roberval, à Saint-Félicien et à Péribonka.

Rappelons que ce train marial a pour objectif de rendre hommage à la Vierge Marie et de mousser le culte à l'égard de la mère du Christ.

SAUCISSE INDIGESTE

Quand Mme Pamela Johnson commença à ressentir des douleurs au ventre, elle pensa aux saucisses qu'elle avait mangées le midi. Mais quelques heures plus tard, elle donnait naissance à un garçon.

Elle ne savait absolument pas qu'elle était enceinte, a affirmé son mari, Derek. "Ma femme est plutôt forte et quand elle a commencé à s'arrondir nous n'y avons pas prêté attention." La situation s'est déroulée à Great Yarmouth, en Angleterre.

SACS GONFLABLES

La Société General Motors vient d'annoncer qu'elle offrira, en option sur certains modèles de voitures, les sacs gonflables et les ceintures de sécurité automatiques, qui deviendront obligatoires en 1984.

Un porte-parole de la compagnie a précisé que les sacs gonflables pourront être disponibles sur les modèles de 1981, tandis que les ceintures automatiques, qui commandent également la fermeture des portes, seraient disponibles dès 1979, sur certains modèles.

AUJOURD'HUI

L'Allemagne hitlérienne réclamait Dantzig et le couloir polonais il y a 38 ans aujourd'hui, le 27 août 1939. Ville polonaise, sous le nom de Gdansk, Dantzig était devenue ville libre en 1919. Le couloir était le seul accès de la Pologne sur la mer du Nord, entre l'Allemagne et la Prusse orientale. L'occupation de ces territoires par le IIIe Reich provoquera la Seconde Guerre mondiale.

1975 — L'empereur d'Ethiopie Hailé Sélassié, déchu de son trône, meurt dans son palais à l'âge de 83 ans.

1964 — Guennadi Sarafanov et Lev Demine sont lancés sur orbite terrestre à bord de la cabine soviétique Soyouz 15, qui approchera, à plusieurs reprises, de la station orbitale Salyout 3 lancée en juin.

1971 — Cédant aux pressions américaines, les Japonais laissent le yen flotter en hausse.

1966 — Dix membres du FLQ sont arrêtés à la suite d'un vol dans un cinéma de Montréal.

1961 — Ben Khedda forme un gouvernement provisoire algérien.

1945 — Les forces américaines commencent à débarquer au Japon, à la fin de la guerre du Pacifique.

1928 — Signature, à Paris, du pacte Briand-Kellog, qui met la guerre hors-la-loi et prévoit un règlement pacifique des conflits.

1917 — Le Parlement canadien adopte la Loi du service militaire..

1813 — Victoire de Napoléon à Dresde, au cours de la campagne d'Allemagne.

1789 — L'Assemblée constituante française vote la déclaration des droits de l'homme.

Ils sont nés un 27 août: Georg Wilhelm Friedrich Hegel, philosophe allemand (1779-1831); Theodore Dreiser, écrivain américain (1872-1945); Samuel Goldwyn, producteur de cinéma américain (1882-1974); Lyndon Johnson, 36ème président des Etats-Unis (1908-1973); Fernand Lalonde, député provincial de Marguerite-Bourgeoys (1932).

CHEVAL CASTRE

Martin Halunga, propriétaire d'une écurie de Toronto, a été condamné à 15 jours de prison et à $500 d'amende, jeudi, quand il a été trouvé coupable, en Cour provinciale, d'avoir inutilement causé des souffrances à un animal. L'inspecteur John Kirkland, de la Société protectrice des animaux, qui a mené l'enquête dans cette cause, a relaté au tribunal que Halunga a tenté de castrer un étalon âgé de cinq ans en enroulant une bande élastique autour des testicules de la bête. Kirkland a précisé qu'en très peu de temps, la région est devenue infectée et que les testicules ont enflé au point d'atteindre la grosseur d'un ballon de football. Le pauvre cheval a été abattu par la SPA pour lui épargner d'autres souffrances.

NOUVELLE GREFFE

La 28e greffe d'un coeur humain en Afrique du Sud depuis 1967 a été réalisée vendredi par le professeur Christian Barnard et son équipe chirurgicale, à l'hôpital de Groote Schuur. L'état du patient, un jeune homme de 22 ans dont l'identité exacte n'est pas révélée, est "satisfaisant". On croit savoir que, pour cette opération, le professeur Barnard a utilisé la méthode dite du "coeur double" consistant à laisser en place l'organe déficient et à greffer sur l'aorte du patient un coeur sain prélevé sur un donneur, et qui fait alors fonction de pompe adjuvante. Le professeur Barnard avait opté pour cette méthode utilisée par lui pour la première fois en novembre 1974, après en avoir constaté les bons résultats.

VATICAN CONDAMNE BARNARD

"L'Osservatore Romano" a condamné sévèrement le "pacte" contenu entre le chirurgien sud-africain Christian Barnard et son frère Marius. Les deux médecins ont annoncé récemment à la presse qu'ils s'entraideront à mourir en cas de maladie incurable. Le journal du Vatican estime qu'avec ce "pacte singulier", le pionnier de la greffe du coeur et son frère "justifient et encouragent le crime d'euthanasie".

MEXICO, LA GEANTE

Mexico pourrait être en l'an 2000, la plus grande ville du monde avec 32 millions d'habitants, devant Sao Paulo (26 millions), estime le Bureau international du travail dans une étude publiée à Genève. Le BIT conseille aux pays pauvres de limiter à 600,000 habitants la dimension de leurs villes, alors que déjà 90 villes pauvres ont dépassé ce chiffre et comptent au total 180 millions d'habitants. Le BIT explique que jusqu'à 600,000 habitants, une ville attire les jeunes des campagnes, ce qui augmente rapidement la population, favorise l'implantation d'industries créant des emplois. Au-delà du seuil conseillé, "les effets négatifs l'emportent", selon le BIT. Les coûts de l'infrastructure urbaine, en particulier les transports, deviennet trop lourds, l'épargne se réduit, les nuisances et la pollution se développent, le chômage s'accroît.

LOLLO FURIEUSE

Gina Lollobrigida est furieuse et elle a décidé de faire ses valises pour rentrer en Italie sans tourner le film dont elle devait partager la vedette avec sa compatriote Valentina Cortese et l'actrice américaine Patricia Neal. La célèbre comédienne reproche au metteur en scène et producteur américain Tony Navarro d'avoir refusé de faire face à ses engagements financiers. Son contrat prévoyait qu'elle devait être payée à l'avance "mais il ne m'a pas payée, aussi je n'ai pas travaillé. Tout ce que j'ai reçu c'est une somme de $250 en pesetas pour mes frais de taxi..." Gina Lollobrigida se trouve en Espagne depuis le début du mois pour tourner "Le Nid des Veuves", retraçant l'histoire d'une Espagnole qui se rend à Cuba en 1937.

A "DIALOGUE"

Normande Vasil, du quartier d'Arvida à Jonquière et auteur du livre intitulé "Un pas vers la non-violence", fera partie de l'émission "Dialogue" de Radio-Canada, retransmise en différée à 18h20, ce soir, sur les ondes de CBJ.

TOUT UN CARACTERE!

Même si elle a un nez romain immense, Barbra Streisand est présentement l'actrice la plus demandée. Elle joue et chante bien. C'est suffisant! Mais, quel fichu caractère! Elle refuse systématiquement de donner des autographes. "Vous m'avez vue, je vous ai vu, pourquoi faut-il le noter noir sur blanc?", fait-elle observer.

VOLEUSE DE BAISER

En voilà une façon de remercier une aussi jolie demoiselle! George Brett, des Royals de Kansas City, s'est fait voler un baiser par la fameuse voleuse de baiser du baseball majeur et, dans un geste peu cavalier, il a demandé à un policier d'escorter la jolie fille hors du terrain...

LA MORT POUR UN VOL

Pour avoir volé notamment une somme de 30 nairas ($44) et un lecteur de cassettes, cinq voleurs nigérians ont été condamnés à être passés par les armes publiquement. Aux termes de la nouvelle loi contre le vol, ils doivent être exécutés dans un délai de deux semaines et ne peuvent faire appel. Selon l'acte d'accusation, ces voleurs, qui ont commis leurs méfaits en décembre 1974, étaient armés de poignards, de bouteilles brisées et d'armes automatiques.

HOMME SAGE-FEMME

M. John Collins ne sait pas comment on doit l'appeler. Ce barbu de 35 ans est le premier Américain à avoir obtenu le diplôme de sage-femme. Ses clientes, parfois, n'en croient pas leurs yeux et sont embarrassées sur le titre à lui donner. Elles s'en tirent le plus souvent en l'appelant infirmier. "Etre sage-femme, pour un homme, a un avantage", estime M. Collins. A la différence de ses consoeurs -- elles sont environ 3,000 aux Etats-Unis -- il n'est pas tenté de donner des conseils aux futures parturientes, du genre "Quand j'étais enceinte..." Depuis quatre ans que M. Collins a obtenu son diplôme, de l'Ecole d'infirmières de Yale, moins d'une douzaine d'autres hommes l'ont imité. Ce qui explique qu'on "n'ait pas encore trouvé de nom à leur donner".

COMBIEN TU CONSOMMES!

Un lavage normal de linge nécessite entre 20 et 30 gallons d'eau alors que pour faire la vaisselle, on utilise environ 10 gallons... bien entendu dans la machine à laver.

RALLIEMENT ANNUEL DES TRAVAILLEURS

Le dimanche, 4 septembre, grand ralliement annuel des travailleurs et de leurs familles à l'Ermitage Saint-Antoine du Lac-Bouchette, en l'honneur de Notre-Dame-de-Lourdes, de saint Joseph, Artisan, et de saint Antoine. On compte sur vous pour cette rencontre simple et familiale. Dès aujourd'hui, réservez-vous cette journée. HORAIRE DES OFFICES DU JOUR: --Samedi soir: messe dominicale à 8h00; --Dimanche: messes: 7h30, 9h00, 10h00, 11h00, et 12h00; 16h00; Consécration du monde entier à saint Joseph après l'homélie de chaque messe; --Chemin de la Croix après la messe de 11h00 dans la montagne, i.e. à 11h50. -- Procession du Rosaire à O1h30. suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement.

RETOURNERA-T-IL A LA BAIE JAMES

Gagnant de $1 million au dernier tirage de la Super-Loto, M. Albert Vezeau, opérateur de machinerie lourde à LG-4, retournera quand même à la Baie James, mais... pour aller à la pêche.

Agé de 56 ans et père de quatre enfants à sa charge, M. Vezeau consacrera une bonne partie de son magot à assurer l'avenir de sa famille et le reste, à se procurer une retraite immédiate sans soucis financiers.

Il y a eu d'autres chanceux dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, notamment ce groupe de Roberval "Les associés des postes" qui sont au nombre de 10 à se partager la somme de $100,000.

LA REVELATION 1977

Le corps ambassadeurs d'Arvida est actuellement perçu comme la révélation 1977 sur le circuit senior américain de tambours et clairons.

Au cours de la fin de semaine dernière à Bridge Port au Connecticut, les Ambassadeurs ont réussi l'exploit de devancer au pointage général les Yankee Rebels, classé 4ème au classement senior mondial 1976.

A cette occasion, ils ont également fait une chaude lutte aux champions du monde actuel, Hawthorne Caballeros, ainsi qu'au corps suivant: Hurricanes, Matador, et Skyliners de New York.

Les Ambassadeurs se rendent à Ville Laval, cette fin de semaine-ci pour disputer le championnat mondial senior américain qui se tiendra au cours de la première fin de semaine de septembre, à Allantown en Pennsylvanie.

RENDEZ-VOUS

CHICOUTIMI

Club Kiwanis -- Le souper hebdomadaire du club Kiwanis de Chicoutimi, aura lieu lundi, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

Club Optimiste -- Le souper hebdomadaire du club Optimiste de Chicoutimi, aura lieu lundi, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

Rosicrucien Amorc -- Les officiers du chapitre Saguenay invitent tous les membres de l'ordre Rosicrucien Amorc à leur assemblée régulière, demain soir, à 20h00, au local habituel. Que tous se fassent un devoir d'y assister.

JONQUIERE

Club Optimiste -- Le souper hebdomadaire du club Optimiste JAK, quartier d'Arvida, aura lieu lundi, à 18h30, à l'hôtel Jean-Dequen.

VOS DROITS

Vendeur d'automobiles usagées

Le détenteur d'un permis de vendeur d'automobiles usagées est tenu d'afficher son permis.

Au sens de la Loi de la protection du consommateur, le vendeur d'automobiles usagées, c'est le commerçant qui effectue la vente de véhicules usagés de diverses sortes, tels qu'automobiles, motoneiges, motocyclettes, roulottes, etc.

Si un tel commerçant agit comme vendeur itinérant, il doit, en plus de son permis de vendeur d'automobiles usagées, détenir un permis de vendeur itinérant.

Le permis n'est pas un gage d'honnêteté.

Le permis et/ou la carte de représentant ne sont pas une preuve de l'honnêteté du vendeur, et ces documents ne doivent jamais servir comme arguments de vente.

Pour plus d'informations, écrivez au:
Service de l'information,
Office de protection du consommateur,
800, Place d'Youville,
Québec.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques).

Le référendum, un super-sondage

GILLES LESAGE

(Tous droits réservés Le Quotidien et EdiMédia)

"J'avoue que je fais partie de ceux que cela séduit, les référendums, (mais) on peut commencer à se demander (...) si nous sommes mûrs pour cela et est-ce que vraiment le processus est aussi bon que, d'instinct, on l'imagine. En tout cas, cela vaut la peine d'y réfléchir parce qu'il a l'air d'y avoir (au sujet du référendum) autant de questions qu'il y a de réponses."

C'est l'actuel premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui s'exprimait ainsi à la fin de novembre 1969, lors de l'étude du projet de loi, vite relégué aux oubliettes, présenté à l'Assemblée nationale par M. Jean-Jacques Bertrand.

Cet aveu teinté de scepticisme est plus pertinent que jamais, me semble-t-il, à la lecture du minuscule Livre blanc sur la consultation populaire au Québec, rendu public mercredi par le ministre d'Etat à la Réforme électorale et parlementaire. Certes, un Livre blanc n'est pas nécessairement une "brique" imposante, et l'on peut dire beaucoup de choses en peu de mots, ainsi que l'a signalé M. Robert Burns.

Mais de là à ce que le document de travail, attendu avec impatience, ait une taille microscopique qui tient en une quinzaine de courtes pages, il y a de quoi surprendre.

Bien sûr, il ne s'agit que d'un outil de travail, le premier du genre, qui est soumis à la libre discussion des Québécois, mais l'on ne peut s'empêcher de reprendre le mot de M. Lévesque et de dire que l'ébauche gouvernementale soulève autant de questions qu'elle ne donne de réponses.

Le référendum en général -- nulle part il n'est fait mention du référendum, celui qui portera sur l'indépendance -- est d'abord présenté comme "un pas de plus dans le sens de la démocratisation de nos institutions politiques". En est-on bien sûr? "L'ère du référendum, c'est celle de la politique spectacle, avec ses stars, ses bons et ses méchants", signalait récemment Daniel Latouche.

Le confrère de Montréal-Matin indique que le recours contre l'inefficacité, l'élitisme et la non-représentativité des institutions parlementaires. On reconnaît ainsi que le système parlementaire à la britannique ne fonctionne pas et on se donne l'illusion de le contourner sur des questions fondamentales. "Le référendum confirme une vision spectaculaire de la politique et donne, à peu de frais, l'illusion de la participation."

Les dispositions retenues dans le projet de M. Burns sont en tout premier lieu tributaires de l'expérience vécue par la Grande-Bretagne lors du référendum de 1975 sur le maintien des liens avec le Marché commun européen. Mais n'est-il pas remarquable que c'est la seule et unique fois que, en 700 ans de parlementarisme, ce pays a utilisé la formule référendaire. Et encore, il s'agissait d'une loi spéciale appliquée à une situation déterminée et visant à permettre au gouvernement de se tirer d'un mauvais pas. Au contraire, le projet québécois est de nature générale et ne vise pas uniquement à remplir une promesse électorale. Donc, pour ce qui est de la démocratisation et de l'inspiration britannique, il y a des nuances de taille, que les experts ne manqueront certes pas de relever.

D'ailleurs, M. Burns le reconnaît de façon implicite en indiquant que les référendums auront un caractère consultatif, avec une "valeur morale très lourde et très pesante", bien sûr, mais quand même uniquement indicative. Un super-sondage, quoi!

Des juristes réputés, notamment Me Jean-Charles Bonenfant, de l'Université Laval, et Me Gérald Beaudoin, de l'Université d'Ottawa, ont déjà dit que le référendum va à l'encontre de nos institutions parlementaires et de l'économie générale de notre droit, qui repose sur la liberté et la représentativité des élus du peuple. Tous deux estiment que le débat entre fédéralistes et souverainistes ne s'évanouira pas avec le référendum qui, selon M. Bonenfant, ne saurait être en fait "qu'une prise d'opinion organisée" pour le gouvernement.

D'autre part, le gouvernement se réserve à lui seul pour l'instant le droit d'initiative dans tout le processus de consultation populaire, y compris dans la formulation de la ou des questions, et dans le choix de la date du référendum.

Il est bien beau de dire que l'Assemblée nationale aura un rôle central à jouer, de concert avec le Conseil des ministres. Mais à toutes fins utiles, c'est ce dernier qui aura le premier et le dernier mot à toutes les étapes, avec la bénédiction assurée et facile de sa majorité en Chambre. C'est ainsi que ça se passe pour les projets de loi. Deviendra-t-on soudainement angéliques parce qu'il s'agira d'un référendum, d'une consultation directe, surtout sur l'indépendance?

L'on se demande bien pourquoi le gouvernement n'accepte pas de mettre sur pied une sorte de "conseil constitutionnel", tel que suggéré par M. Jean Lesage en 1969, suggestion reprise récemment par le politicologue Léon Dion, de l'Université Laval, et par le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron.

M. Burns répond qu'une telle suggestion s'harmonise mal avec le modèle britannique. Peut-être, mais n'en est-il pas ainsi de tout le projet? Le référendum est loin d'être dans nos moeurs -- à preuve ses distorsions fréquentes dans le secteur municipal -- et il faudra bien prendre soin, ainsi que le suggère le professeur Jacques Brossard, de l'Université de Montréal, d'associer véritablement les parlementaires à la préparation et aux choix des questions. Autrement, comme l'expérience l'a souvent prouvé ailleurs, les référendums québécois ne donneront que les réponses attendues par ses initiateurs.

Concernant les préalables au scrutin, la campagne référendaire et le scrutin lui-même, les dispositions envisagées semblent acceptables, sauf celle qui obligera tous les tenants d'une option de se regrouper dans une organisation unique et responsable de la campagne en faveur de cette option.

Encore là, sous le prétexte de donner chance égale à tous, ne fait-on pas bon marché du pluralisme politique et de la démocratie? Le statu quo sera-t-il l'alternative à la souveraineté-association?

Le petit Livre blanc de M. Burns est simple et facile à lire, trop simple et trop facile. Il est succinct, trop. Il donnera lieu à de vastes et vigoureux débats.

Le gouvernement sort à peine du périlleux et douloureux débat linguistique qu'il convie les citoyens à "devenir les artisans du renouveau politique". Pourvu que ce ne soit pas qu'un séduisant mirage!

Opposition à la loi 101

Les Inuits craignent la disparition de leur culture

OTTAWA (PC) -- Un porte-parole du gouvernement fédéral a accusé le gouvernement du Québec d'être en grande partie responsable des tensions qui persistent dans le nord de la province parce que les Inuits craignent la disparition de leur culture et de leurs droits linguistiques.

Selon M. Jean Fournier, du Bureau des revendications autochtones du ministère des Affaires indiennes et du Nord, les Inuits craignent aussi l'accession du Québec à l'indépendance.

Lors d'une entrevue, vendredi, M. Fournier a précisé qu'il ne semble pas que le projet de Charte de langue française du Québec entre en contradiction avec l'entente de la Baie James, signée avec les autochtones.

Toutefois il a laissé entendre que la situation tendue qui continue d'exister dans la région de Fort Chimo a été engendrée par le Québec "qui a eu la grâce d'un éléphant" dans ces discussions avec les Inuits, sur leurs droits linguistiques.

L'Association nationale des Inuits Tapirisat ainsi qu'un porte-parole du Parti conservateur ont demandé, cette semaine, au ministre Allmand d'intervenir dans le différend qui oppose les Inuits au gouvernement du Québec et son projet de loi 101.

M. Allmand

M. Fournier a indiqué qu'à son retour d'une tournée dans l'Ouest canadien, le ministre Warren Allmand étudierait la question.

Mercredi, après que le conseil communautaire de Fort Chimo ait décidé de chasser les fonctionnaires provinciaux de leur région, le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, a fait appel aux Inuits. Il a tenté de les rassurer et a précisé que les Inuits étaient mal renseignés quant à la portée de la Charte de langue française du Québec.

En dépit de ces propos, le calme n'est pas revenu au Nouveau-Québec alors que les Inuits du conseil communautaire de Fort Chimo ont coupé l'eau de tous les édifices gouvernementaux locaux, sauf pour ce qui est de l'hôpital.

La Sûreté du Québec a par ailleurs dépêché environ 25 agents au Nouveau-Québec lorsque les Inuits ont occupé les locaux gouvernementaux et remplacé le drapeau du Québec par celui du Canada.

FORT CHIMO — Un policier de la Sûreté du Québec s'est entretenu, cette semaine, avec des membres de l'Association des Inuit de Fort Chimo, mais ce fut insuffisant pour rétablir le calme au Nouveau-Québec

Référendum

Un projet de loi pour faire taire l'opposition

MONTREAL (PC) — Le genre de référendum sur l'indépendance, proposé par le gouvernement du Parti québécois, a pour objectif de "faire taire l'opposition".

C'est ce qu'affirme la Quebec Federation of Home and School Associations (Fédération des associations résidentielles et scolaires du Québec).

Dans un communiqué, l'organisme prétend que si les modalités du Livre blanc sur le référendum sont appliquées "elles restreindront encore plus le processus de la démocratie et amenuiseront à un murmure futile la voix de la population, particulièrement celle des minorités".

Ces modalités éliminent "la consultation positive avec la population et niera certainement à plusieurs secteurs représentatifs de la population un droit de consultation.

"Il est évident, en lisant ce Livre blanc, que le gouvernement ne tolérera pas, durant le débat sur le référendum, une opinion ou un vote défavorable à ses objectifs", d'affirmer le communiqué.

Le Livre blanc suggère une limitation des dépenses et du temps consacré à tout futur référendum, y compris celui sur l'indépendance québécoise.

Wagner accuse le gouvernement Lévesque

OTTAWA (PC) — Accusant le gouvernement Lévesque de vouloir "piper les dés en faveur de l'option séparatiste", le député conservateur de St-Hyacinthe aux Communes, M. Claude Wagner, s'est inscrit en faux contre les principes du Livre blanc sur la consultation par référendum, déposé cette semaine à l'Assemblée nationale.

Dans une déclaration remise à la presse, M. Wagner a affirmé qu'il n'accepte pas "d'être embrigadé dans un comité ad hoc et d'y être associé de force à des groupes dont je ne partagerais pas les objectifs sociaux ou économiques".

Selon M. Wagner, le Livre blanc "s'inspire de l'esprit bureaucratique et de l'ambiance fascinante qui ont marqué les débats sur la loi 101".

La grande VENTE
Surplus d'inventaire
se continue jusqu'au 31 août
CHEZ
claude chrétien ltée
485, BOUL. HARVEY
JONQUIERE

TOUTE LA DIFFERENCE D'UNE ONDE

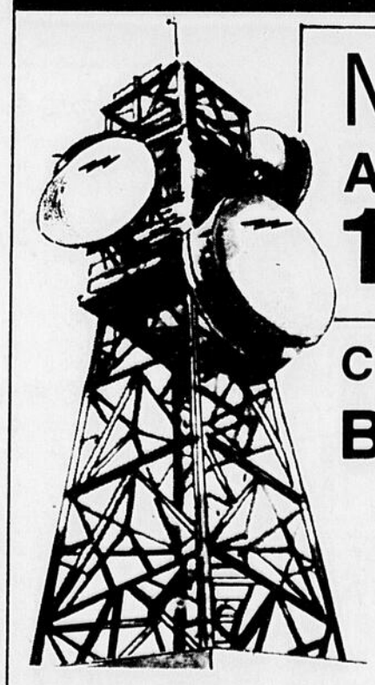

NOUVEAU
A PARTIR DU
1er OCTOBRE
CFCF 12 MONTREAL
22 abc WEZF-TV
EN DIRECT
C'EST VOTRE TOUR
BRANCHEZ-VOUS

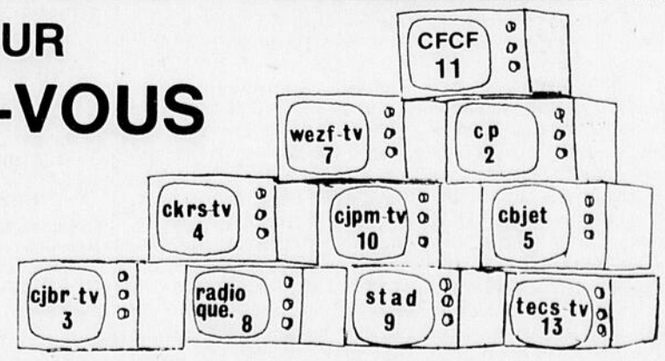

Abonnez-vous
tout de suite pour être prêt pour la nouvelle saison de télévision

545-1212

MAINTENANT
10 CANAUX

télésag

PAR SA PARTICIPATION AU RESEAU DE
MICROBEC INC.

Le projet de Charte de la langue française: une réalité

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale du Québec a finalement adopté vers 18h00 vendredi soir le projet de Charte de la langue française que lui proposait le gouvernement péquiste du premier ministre, M. Rene Levesque.

Comme il était déjà prévu et annoncé, les deux principaux partis d'opposition, le Parti libéral et l'Union nationale ont voté contre l'adoption de la mesure législative en troisième lecture et ont été imités en cela par l'unique représentant du Ralliement créditiste, M. Camil Samson.

Seul, le député péquiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, s'est rallié à la majorité péquiste qui a finalement approuvé le projet par 54 voix contre 32.

Les dernières minutes du débat ont été lourdes d'intensité dramatique, la dernière intervention du ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin, parrain du projet de loi, ayant été accueillie par une véritable ovation tant de la part de ses collègues péquistes que des nombreux spectateurs qui se pressaient dans les tribunes réservées au public.

Mécontent

Ces manifestations de la part des spectateurs présents ont fortement mécontenté le chef de l'Opposition officielle, M. Gérard Lévesque et celui de l'Union nationale, à un point tel que le président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard s'est cru obligé de rappeler à l'ordre, peu avant la mise aux voix, les manifestants parmi lesquels ont comptait plusieurs membres du mouvement Québec-français, avec en tête son président, M. François-Albert Angers.

L'après-midi entière a été consacrée au débat de troisième lecture, chaque opinant commentant abondamment l'intervention faite plus tôt en avant-midi par le premier ministre, M. René Lévesque.

En dépit des propos rassurants tenus par ce dernier, on a continué à croire dans les rangs de l'Opposition que la loi 101 est une mesure répressive et revancharde et qu'il aurait mieux valu faire preuve de tolérance à l'égard de la minorité anglophone.

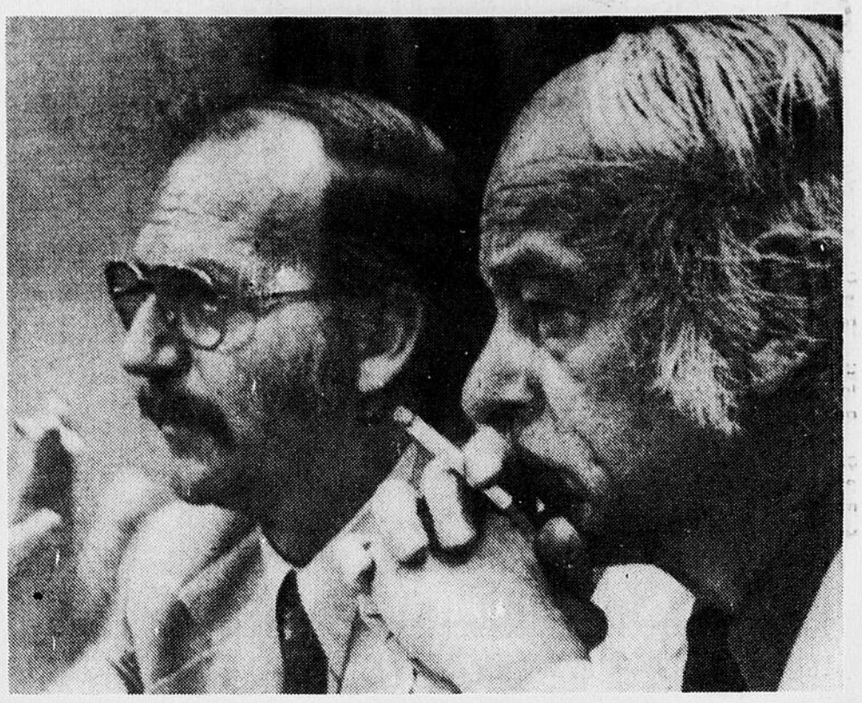

ECOUTANT — Le leader du gouvernement en Chambre, M. Robert Burns et le premier ministre René Lévesque écoute une question durant la conférence de presse hebdomadaire du chef du gouvernement. (Téléphoto PC)

SAUT SUR UNE SEULE JAMBE — Arnie Boldt, de Saskattoon's, a fait ce que tout le monde s'attendait à ce qu'il fasse, c'est-à-dire, réaliser un nouveau record du monde du saut en hauteur pour handicapés, classe "D". Il a réalisé un bond de 1,90 mètres. (Téléphoto PC)

Gens de l'Outaouais

Lessard les encourage à travailler pour le fédéral

OTTAWA (PC) — Pour régler le problème du chômage dans la région québécoise de l'Outaouais, le ministère de l'Expansion économique régionale encourage les gens à travailler pour le gouvernement fédéral.

"Le MEER, a déclaré un de ses porte-parole, reconnaît que la région de Hull a un taux de chômage très élevé et qu'elle est sous-représentée au point de vue des industries, mais il croit que la région a un taux élevé d'activités."

"Il existe beaucoup de chances d'emplois. Elles ne sont évidemment pas dans les secteurs manufacturier ou industriel. Elles sont au gouvernement fédéral et à Ottawa."

Cette déclaration fait suite au refus du ministre Marcel Lessard de redonner à l'Outaouais sont statut d'éligibilité aux subventions du MEER.

L'Outaouais a été désignée comme une zone éligible, en 1970, dans le but d'y créer 25,000 emplois. On lui a retiré ce statut en 1973.

En réclamant les subventions du MEER, récemment, la Société de développement de l'Outaouais, qui est une agence du gouvernement québécois, avait souligné le taux élevé de chômage et le manque de mesures incitatrices pour l'industrie.

Le Barreau collaborera en dépit de son opposition

En dépit de son opposition de principe à la philosophie du régime d'assurance-automobile préconisé par le projet de loi 67, le Barreau du Québec, dans l'intérêt de la population, accordera sa collaboration au gouvernement du Québec dans l'étude de projet en attirant l'attention sur les injustices et les lacunes les plus immédiatement évidentes.

C'est ce qu'a affirmé le bâtonnier du Québec, Me Viateur Bergeron, dans une conférence de presse aujourd'hui, sans entrer dans le détail du projet de loi, que le comité d'assurance-automobile du Barreau a déjà commencé à scruter article, par article, en prévision de la Commission parlementaire annoncée par le ministre Lise Payette. Me Bergeron a formulé quelques remarques d'ordre général, s'attachent à démontrer quelques faiblesses du régime propose et suggérant une façon de maintenir, dans le cadre même fixé par le gouvernement, le droit de recours des victimes d'accidents d'automobile.

"Le Barreau, a dit Me Bergeron, ne peut que regretter l'entêtement du gouvernement à ne tenir aucun compte de l'avis des avocats qui, plus que quiconque, ont été chargés dans le passé de connaître et de comprendre les conséquences d'un accident d'auto pour une victime, et de représenter cette victime non seulement devant les tribunaux mais aussi contre les assurances et contre l'Etat".

"Il est clair, a poursuivi Me Bergeron, que le Barreau ne peut accepter le bien-fondé d'un système qui enlève tout droit de recours à la victime innocente. Il est inopportun que le seul recours qui lui reste doive se faire devant les organismes ou commissions contrôlées par l'Etat, surtout lorsque l'Etat devient le seul assureur en matière de blessures corporelles."

Le bâtonnier du Québec a déclaré que le gouvernement pouvait, et pourrait encore, maintenir le recours des victimes pour les pertes et dommages non couverts par le projet. "Cela lui permettrait, a-t-il précisé, d'une part d'atteindre l'objectif social qu'il s'est donné, l'indemnisation de toutes les victimes et d'autre part, de respecter le droit des victimes innocentes à une indemnisation totale, comme c'est le cas actuellement pour 66 pour cent des victimes d'accidents.

Me Bergeron a souligné que le gouvernement n'a offert aucun argument valable pour refuser cette suggestion que le Barreau a faite lors de sa comparution devant la commission itinéraire du ministre Payette, au mois de mai dernier. Même dans le régime proposé, le bâtonnier estime que le coût d'une telle suggestion serait peu élevé puisque le nombre de recours devrait être très limité, vu la générosité, selon le gouvernement, des indemnisations "no fault" prévues.

"Le gouvernement craint-il que le maintien des recours démasque les défaillances de son régime?" a demandé Me Bergeron. Sinon, le Barreau du Québec, dans l'intérêt de la population, réitère sa demande au ministre Payette de maintenir le recours aux tribunaux des victimes innocentes pour les indemnités non-couvertes ou insuffisamment payées par le projet de loi 67".

La CS de Hull conforme aux directives

HULL (PC) — La Commission scolaire régionale protestante de Hull s'est conformée aux directives du gouvernement du Québec d'enregistrer une seconde fois 300 nouveaux élèves en tenant compte de la nouvelle loi sur la langue.

Le directeur des études du conseil scolaire protestant, Hugh MacDonald, a toutefois précise que certains principaux d'école devront prendre des décisions instantanées pour décider quels élèves sont éligibles à l'enseignement en langue anglaise et lesquels ne le sont pas. Cela tient au fait que les formules d'inscription n'ont pas été prêtes avant la première semaine d'août, a explique M. MacDonald.

La loi sur la langue, dont l'adoption en 3e lecture est imminente, stipule que l'école anglaise n'est accessible qu'aux élèves dont le père ou la mère ont eux-mêmes fréquenté des écoles anglophones québécoises.

Les directives, émises en juin, stipulent que les parents doivent fournir des documents attestant qu'ils ont fréquenté une école élémentaire anglophone au Québec même. Mais ce n'est que le 15 juillet que le conseil scolaire protestant de la région de Hull a finalement décidé de se conformer aux nouvelles directives émanant de Québec.

La BCN autorise l'émission de nouvelles actions

MONTREAL — Le conseil d'Administration de la BCN a autorisé l'émission d'un million de nouvelles actions.

Le produit de la vente de ces actions, a précisé M. Germain Perreault, président, servira, en plus de favoriser l'expansion de la banque, à améliorer le rapport entre l'avoir des actionnaires et le passif dépôt de la banque. Ces actions seront offertes au prix de $12.50 chacune aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux de la banque, le 7 septembre 1977, sur la base d'une nouvelle action par huit actions détenues à cette date. Cette offre expierra le 14 octobre 1977, la banque se réservant le droit de prolonger ce délai.

Cette nouvelle émission portera le capital de la BCN de 16 millions à 18 millions et son fonds de réserve passera de $116 millions à $126 millions.

M. Perreault a aussi annoncé que le solde des revenus du 3e trimestre de l'exercie 1977 se chiffrait, après provision pour impôt, à $6,664,060 soit une hausse de $917,411 ou 16 pour cent sur celui du 3e trimestre de 1976. Il convient de souligner à ce chapitre une augmentation de $886,680 sur les chiffres du trimestre précédent et ce, en dépit d'une nouvelle baisse du taux de base le 1er juin dernier.

L'actif de la BCN au 31 juillet 1977 affichait une hausse de 17.8 pour cent sur celui de la période de correspondante de l'an dernier pour atteindre un total de $6,484,365,000. Parallèlement, la croissance des prêts fut de 19.1 pour cent et celle des dépôts de 18.3 pour cent. Après provision pour impôt, le solde des revenus pour les trois trimestres écoulés s'établit à $18,074,938 en regard de $17,848,853 le 31 juillet 1976. Il s'agit d'une hausse de $226,085 ou 1.3 pour cent. Cette hausse permet à la banque d'afficher, pour la première fois depuis le début de l'exercice, un solde des revenus supérieurs à celui de la période correspondante de l'an dernier. Les prévisions pour le 4e trimestre, permettent d'ailleurs de croire que les résultats, pour l'ensemble de l'exercie, seront supérieurs à ceux de l'an dernier, ajoute M. Perreault.

Le total des revenus qui se chiffre par $429,654,000 pour les neuf mois écoulés a augmenté de $48,703,000 par rapport à la même période de l'an dernier.

Décorez vous-mêmes vos gâteaux

NOUS GARDONS LA LIGNE COMPLETE D'ARTICLES POUR DECORATIONS DE GATEAUX POUR TOUT GENRE DE FETES

Roses en azyme — Fleurs en plastique — Douilles — Sacs à décorer — Muguet — Dragées et beaucoup d'autres.

DEMANDEZ NOTRE LISTE DE PRIX et notre catalogue avec illustrations en couleur de tous les articles que nous vendons ainsi que quelques pages contenant plusieurs modèles de gâteaux décorés — PRIX: $2.00

NOUS INVITONS NOS CLIENTS A VENIR VOIR NOTRE SALLE DE MONTRE SPECIALITES R.C.R. SPECIALITIES 1910, Avenue du Sanctuaire, Beauport — (Giffard) Québec, P.Q. G1E 3L2 — TEL.: (418) 667-0429

CANADA EN BREF

Procès Filion

TORONTO (PC) -- Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, a accepté de rencontrer des représentants du Barreau du Québec, mardi prochain, afin de discuter du programme ontarien de francisation des Cours de justice.

Il a toutefois informé le président du Barreau québécois, M. Viateur Bergeron, que l'entretien ne pourra porter sur aucune cause actuellement en instance de procédures judiciaires.

Il se référait probablement au cas de Gérard Filion, une des 19 personnes et sociétés accusées d'avoir fraudé les contribuables d'une somme de $4.2 millions grâce à des contrats de dragage.

M. Filion a réclamé d'être jugé séparément et en français, à Toronto, mais M. McMurtry a refusé sa requête, affirmant que cette affaire de conspiration ne pouvait être morcelée. Il a ajouté que la Cour offrira un système adéquat de traduction simultanée lors des procédures.

Acadiens honorés

MONCTON (PC) — Cinq notables Acadiens du Nouveau-Brunswick ont été reçus officiellement, vendredi, dans l'Ordre de la Pléiade par l'Association internationale des parlementaires de langue française.

Il s'agit des commandeurs de l'Ordre, le sénateur Louis Robichaud, premier Acadien élu premier ministre du Nouveau-Brunswick, et M. Jean-Maurice Richard, président du Conseil du Trésor de cette province; et des officiers Mme Viola Léger, bien connue pour son rôle dans "La Sagouine", pièce de théâtre acadienne très populaire, M. Alexandre Savoie, éducateur et historien, et M. Henri Albert, éducateur.

Environ 75 personnes, dont Mme Renaude Lapointe, présidente du Sénat, ont assité à la cérémonie, qui coïncide avec deux congrès. Le premier est la septième Biennale de la langue française, sous les auspices de la Fédération mondiale de la langue française, et l'autre, l'Association culturelle France-Canada.

A la Biennale, commencée mercredi, un préfet de province, M. Jacques Le Cornec, a parlé du patois dans sa région.

Agences de voyages

TORONTO (PC) – Le ministère de la Consommation de l'Ontario a retiré leurs immatriculations à 15 agences de voyages qui n'avaient pas versé leurs paiements semi-annuels obligatoires au fonds d'indemnité de l'industrie du tourisme, a-t-on signalé vendredi.

Le ministre, M. Sidney Handleman, a signalé que les clients des agences non immatriculées ne sont pas protégés par le fonds, qui rembourse les voyageurs n'ayant pas obtenu les services qu'ils ont payés.

M. Doug Caven, greffier de l'industrie, dit qu'au moins quatre des agences délinquantes ne font plus d'affaires.

"Toutefois, comme nous n'en avons pas été avisés officiellement, nous devons les mentionner."

Huit de ces agences sont de la région métropolitaine de Toronto.

Les autres sont Blue Horizon Travel Services, de London; Kingston Travels et New World Travel, de Hamilton; Peters Travel Agency et The Travel Agency, d'Ottawa; Upper Canada Tours, Sutton West et Your Man Travel Tours, de St. Catharines.

Camu, un désastre selon la FCTC

TORONTO (PC) -- M. Boris Mather, président de la Fédération canadienne des travailleurs en communications, a décrit vendredi la nomination de M. Pierre Camu à la présidence du Conseil de la radiodiffusion et des communications comme "un désastre pour les travailleurs de l'industrie".

Selon sa déclaration, M. Camu, président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, ne connait rien de l'aspect téléphone de l'industrie et ne connait que vaguement le processus de réglementation.

"Par contre, dit M. Mather, il connait tout de la lutte aux syndicats; il a bien appris comme président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs qui a une longue et sale histoire d'anti-syndicalisme dans le domaine de la radiodiffusion privée."

M. Mather dit que sa fédération regrette la nomination de "ce représentant du groupe d'employeurs le plus arriéré du Canada à un poste où il est censé régir ses anciens associés".

La nomination de M. Camu était annoncée lundi par le premier ministre.

Potasse canadienne

WASHINGTON (PC) -- Le Trésor américain cherche le moyen d'éviter à la société canadienne Potash Corp. of Saskatchewan les sanctions douanières qui ont déjà frappé les compagnies qu'elle a achetées.

On a expliqué, vendredi, qu'après une enquête faite en 1967 et 1968, 13 producteurs canadiens de potasse avaient été trouvés coupables de dumping, c'est-à-dire d'avoir vendu aux Etats-Unis à un prix inférieur à la juste valeur.

En 1974, les sanctions furent levées dans le cas de six compagnies et, en 1976, dans le cas de quatre autres.

Le Trésor américain a annoncé, jeudi, qu'il levait également les sanctions contre Amax Potash et Duval. Il ne reste donc plus que Texasgulf.

Société d'Etat

Mais que faire maintenant de Potash Corp. of Saskatchewan, qui a été créée par le gouvernement provincial et qui a acheté les mines des autres compagnies?

Techniquement, la société d'Etat doit faire l'objet de sanctions, mais les Américains aimeraient mieux contourner la question juridique pour en arriver à une solution rapide.

Certains avocats ont émis l'opinion que si Potash Corp. of Saskatchewan promettait de vendre la potasse à un juste prix, elle bénéficierait automatiquement de la levée des sanctions contre les autres compagnies.

Cela éviterait la paperasserie administrative.

Editorialistes en congrès

CALGARY (PC) -- Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, sera au nombre des conférenciers, au Congrès des éditorialistes canadiens et américains qui aura lieu à Calgary, du 13 au 16 septembre.

M. Lawrie Joslin, du "Calgary Herald", a expliqué qu'une large place sera faite à la question de l'unité canadienne, même si les débats doivent surtout porter sur les relations canado-américaines.

Ce sera la première fois que la National Conference of Editorial Writers tient sa réunion annuelle au Canada.

En plus de M. Lévesque, qui parlera des aspirations du Parti québécois, on relève le nom du premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, sur la liste des invités.

M. Lougheed doit traiter de la question des relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis.

Parmi les autres conférenciers, on note le leader progressiste-conservateur Joe Clark, le ministre de la Santé, Marc Lalonde et l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Alberta, Grant MacEwan.

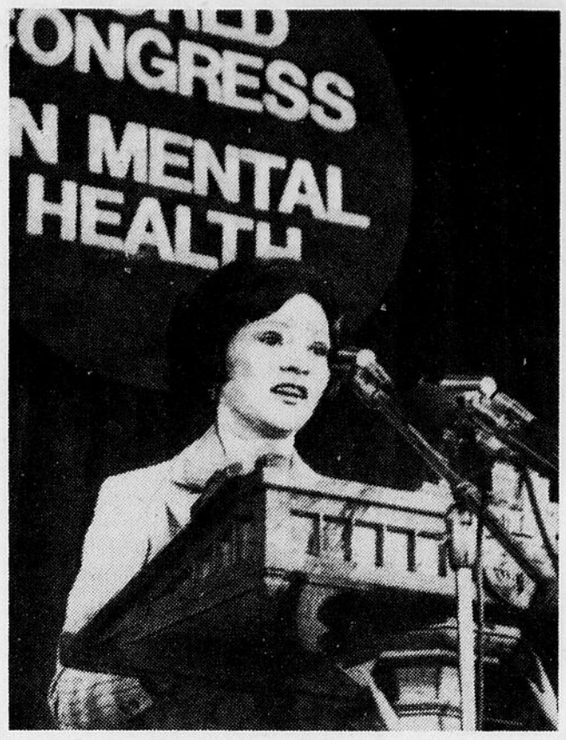

MME CARTER A VANCOUVER — Mme Rosalyn Carter, épouse du président américain s'est adressé aux participants du Congrès mondial pour la santé mentale, réunis à Vancouver, hier.

(Photo PC)

Un train américain aidera à unir les Canadiens

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral, avec la collaboration de fonds privés et des provinces canadiennes, à l'exception du Québec, a fait l'acquisition du train du bicentenaire des Etats-Unis pour promouvoir l'unité nationale.

Les 15 wagons, aménagés pour servir de salles d'exposition, sont arrivés hier à la gare d'Ottawa, où ils seront rénovés par les Musées nationaux du Canada.

Au cours d'une conférence de presse, le secrétaire général intérimaire des Musées nationaux, Mme Jennifer McQueen, a révélé que le Canada avait acheté le train, qui a parcouru l'an dernier le territoire américain, au prix, a-t-elle dit, très avantageux de $575,000.

Elle a rappelé que le coût global de construction du train, comprenant le matériel spécial d'exposition, s'était chiffré par quelque $6.5 millions.

Neuf provinces canadiennes, sous la direction du premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, ont engagé les sommes nécessaires à l'achat du train.

Mme McQueen a soutenu que le gouvernement du Québec n'avait pas contribué au financement du projet, déclarant que des contraintes budgétaires l'y empêchaient.

Le coût des expositions est estimé à $675,000, a-t-elle ajouté, soulignant que cette somme sera versée par des institutions privées, dont notamment le groupe Denovian, d'Alberta, qui souscrira $337,500.

Le coût de fonctionnement du train, estimé à $750,000 par an, sera assumé par les Musées nationaux, à même les fonds consentis par le Conseil du Trésor.

On prévoit une tournée de cinq ans, au cours de laquelle le train s'arrêtera dans 83 localités canadiennes; les Musées nationaux estiment qu'environ 11 millions de personnes visiteront l'exposition.

C'est un organisme privé, la Fondation du train de l'unité, présidée par M. Wayne Hunter, étudiant à l'Université Carleton, d'Ottawa, qui sera charge d'organiser la tournee du train, avec l'aide des clubs communautaires et autres groupes de citoyens dans les localités visitées.

La Fondation du train de l'unité est à l'origine de la conception du projet.

Les deux entreprises nationales de chemin de fer, le Canadien National et le Canadien Pacifique, seront pour leur part chargées d'assurer les déplacements du train.

Les travaux de rénovation devraient être complétés d'ici un an, et l'on espère amorcer la tournée pour le 1er juillet 1978.

Chaque wagon est muni d'un tapis mobile, ainsi que de systèmes de chauffage, d'humidification et de prévention des incendies.

Les wagons seront repeints aux couleurs canadiennes, rouge et blanc, et arboreront la feuille d'érable.

Mme McQueen a par ailleurs déclaré que même si le gouvernement québécois n'a pas prêté son appui financier au projet, le train parcoura le Québec, où, a-t-elle dit, plusieurs localités se sont montrées intéressées à accueillir l'exposition itinérante.

Elle a déclaré que le projet, baptisé "Le Train de la découverte", n'est pas "un véhicule de propagande".

"Notre but est de concevoir des présentations d'objets intéressantes et instructives de très haut niveau sur le plan muséologique afin de mettre en lumière les éléments naturels et socio-culturels du patrimoine canadien", a dit Mme McQueen.

Quatre grandes sociétés américaines, réunies dans l'American Freedom Train Foundation, ont acheté 20 wagons du Penn Central Railroad, en 1975, afin qu'ils soient convertis en salles d'exposition munies des dispositifs audio-visuels et de climatisation les plus élaborés.

Quelque sept millions d'Américains ont visité le train en 1976, au cours d'une tournée qui a couvert quelque 26,000 milles.

Les Inuit demandent une force policière neutre à Fort Chimo

OTTAWA (PC) — L'Association des Inuits du Nord du Québec a demandé hier, au gouvernement fédéral d'envoyer une force policière neutre dans la région de Fort Chimo "parce que la paix est menacée par la présence d'un grand nombre de policiers de la Sûreté du Québec".

Dans un télégramme envoyé hier au ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord, M. Warren Allmand, le président de l'Association des Inuits, M. Charlie Watt, réclame que le fédéral dépêche une agence de sécurité privée bien équipée pour protéger les autochtones.

"Nous croyons maintenant qu'il est nécessaire d'assurer la présence d'une force policière neutre, dans ces régions, pour protéger la population et la propriété des Inuits ainsi que pour contrer le effets ... de la présence d'une escouade anti-émeute importante de la Sûreté du Québec", explique M. Watt dans son télégramme.

M. Watt précise aussi; "comme le gouvernement provincial a démontré qu'il pourrait utiliser la force dans cette situation, l'association doit maintenant protéger les droits de ces collectivités ..."

Le président de l'Association des Inuits du Nord du Québec explique que son peuple est insatisfait du gouvernement provincial qui ne respecte pas les droits des autochtones dans le projet de loi 101.

Il rappelle que le conseil communautaire le Fort Chimo a demandé aux fonctionnaires provinciaux de quitter leur localité en guise de protestation et que le gouvernement avait réplique en envoyant deux escouades anti-émeute.

En terminant sa missive, en anglais, M. Watt ajoute que le gouvernement fédéral devrait défrayer le coût de cette agence privée pour assurer la paix dans le nord, tant et aussi longtemps qu'il sera nécessaire, parce que le fédéral est responsable des autochtones.

Et ça se continue
jusqu'à la fin d'août
INCROYABLE
Les meubles qui sortent du magasin et de l'entrepôt durant la grande vente surplus d'inventaire chez
claude chrétien ltée
485, BOUL. HARVEY
JONQUIERE
547-3628

pour l'achat d'une maison neuve, recherchez un constructeur accrédité!

vous le reconnaîtrez à cette emblème:

5 ans de garantie
PROGRAMME DE CERTIFICATION DES MAISONS NEUVES DE L'A.P.C.H.Q.

Compétence et solvabilité!

"accrédité" signifie que:

* votre achat est assuré à sa pleine valeur par une compagnie d'assurance reconnue.
* votre dépôt est protégé jusqu'à concurrence de $20,000.00
* votre propriété est assurée contre tout défaut mineur au cours de la 1ère année et contre tout défaut majeur pendant les 5 premières années

ET CE, SANS COÛT ADDITIONNEL.

Demandez le dépliant explicatif chez tous les constructeurs arborant l'emblème ci-dessus ou téléphonez au programme de certification de l'Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec à Chicoutimi au: 549-8046
Nous vous le ferons parvenir gratuitement.

l'achat d'une maison neuve...ça commence par là!

DE TOUT POUR TOUS

Le Mau égyptien

Un félin des temps pharaoniens

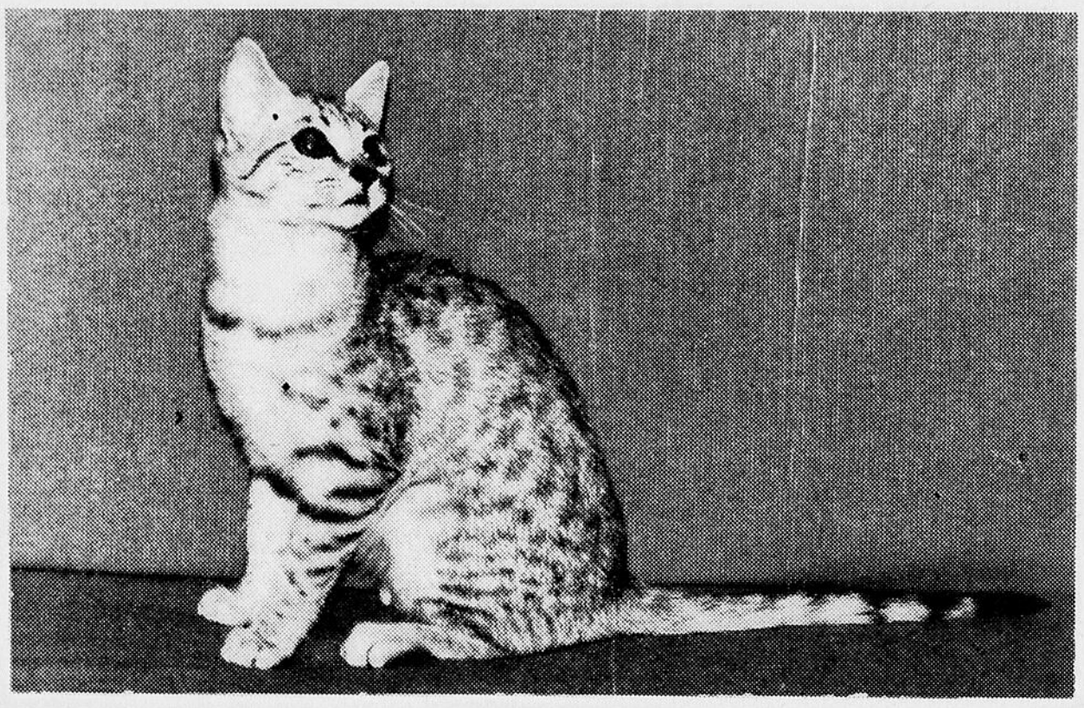

par Pierre Mathieu

Le Mau égyptien a un peu l'allure d'un félidé sauvage.

Effectivement, selon Louise Laliberté (1), il pourrait descendre d'un chat sauvage africain capturé puis domestiqué par les Egyptiens à l'époque des Pharaons.

On sait pour le moins que le terme "Mau" signifie quelque chose comme chat en égyptien.

Un Mau égyptien, c'est en quelque sorte un miroir de l'histoire: ceux qui ont "fabriqué" ce chat se sont inspirés des images sur les sculptures et les peintures de l'ancienne Egypte.

C'est la disposition de ses couleurs qui donne tout l'exotisme à ce félin, qu'il soit argenté ou bronzé.

Le Mau argenté présente des marques de teinte brune sur fond argenté pâle. Les marques du Mau bronzé sont d'un brun foncé sur fond clair. Les pattes et la queue ont des bandes de même couleur que les marques sur le reste du corps.

Mis à part cette fourrure de type guépard, le Mau égyptien ne présente rien d'excentrique. Plutôt élancé, sa fourrure est courte et dense. Ses yeux sont verts, jaunes ou noisette.

Ce serait, paraît-il, un chat plutôt craintif avec les étrangers, mais actif dans la maison.

La race est venue près de s'éteindre durant les années 1940. L'élevage a cependant été repris en 1953, à New York.

Les nombres des spécimens au Québec est encore limité, si on en juge par leur présence aux expositions.

1. Dans toutes les races de chats", Editions du Jour.

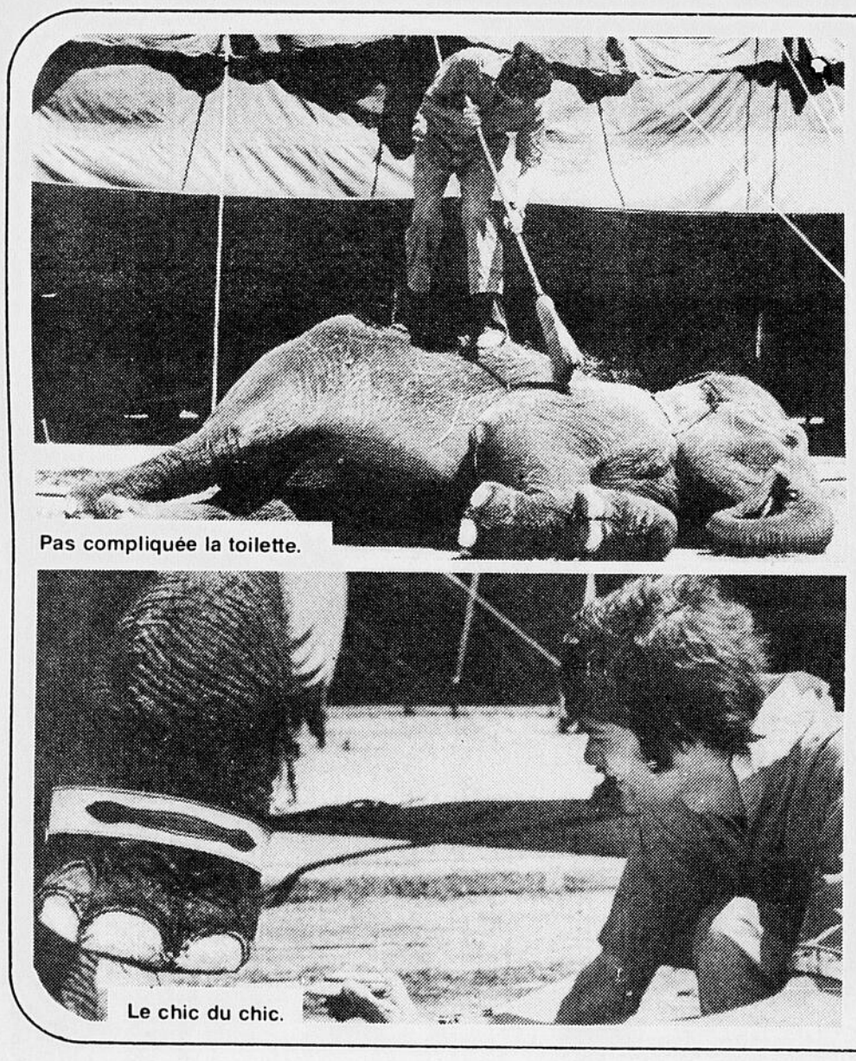

Pas compliquée la toilette.

Le chic du chic.

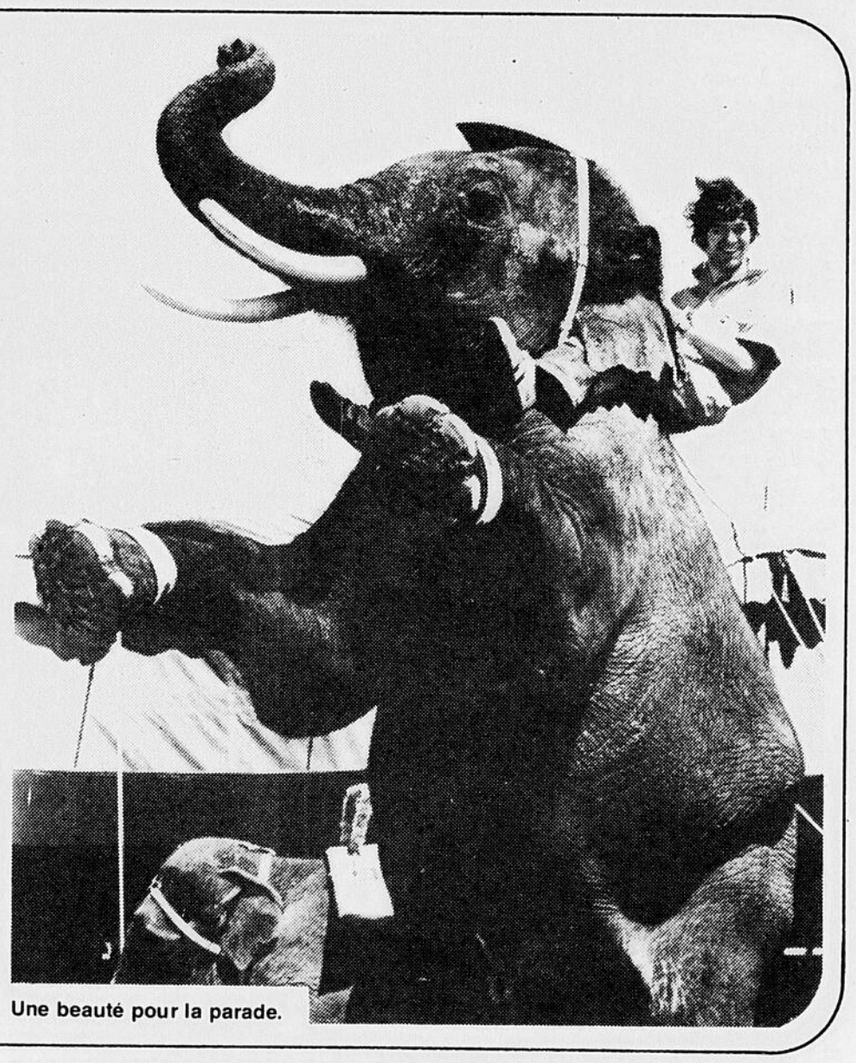

Une beauté pour la parade.

Les vaccins annuels

Est-on obligé de les faire donner?

par Pierre Mathieu

Est-il vraiment nécessaire de faire vacciner son chien à tous les ans?

Non monsieur! Oui monsieur! Oui et non monsieur...

(La vaccination annuelle dont il est ici question vise les maladies habituellement désignées sous les noms de distemper, maladie de Carré, hépatite infectieuse, rage.)

A strictement parler, personne ne vous cassera le bras si vous omettez une médecine préventive. Libre à vous d'immuniser votre animal ou pas. Ca c'est clair.

Il n'existe aucune loi - à quelque niveau de gouvernement que ce soit - qui oblige un propriétaire à faire vacciner son chien, du moins pour les trois premières maladies mentionnées.

En supposant qu'on accepte l'idée d'une médecine préventive, les opinions - même chez les vétérinaires - demeurent différentes quant à la nécessité des rappels annuels. Le vaccin est-il bon pour un an, deux ans, trois ans? Ca dépend...

Le Dr Jean Flipo de l'Ecole vétérinaire de St-Hyacinthe explique que la durée de l'efficacité du vaccin dépend, en partie, du contact que l'animal peut avoir avec le virus.

Un animal bien emmitouflé dans les jupes de sa maîtresse a probablement moins de chances de refaire son immunité, étant moins en contact qu'un autre avec le virus.

Théoriquement, un vaccin peut être bon pour trois ans, mais, en pratique, la prudence en médecine vétérinaire recommande des rappels annuels après la vaccination permanente.

Dans le cas de la rage

Lorsqu'il s'agit de la rage, la même prudence s'exerce: les vétérinaires recommandent habituellement une vaccination annuelle.

Elle est cependant légalement obligatoire si l'animal traverse les frontières.

Un chien ou un chat venant des Etats-Unis doit avoir été vacciné il y a moins de trois ans. S'il s'agit d'un autre pays, la limite est réduite à un an.

Certaines villes ou municipalités peuvent exiger une attestation récente de cette vaccination avant de donner une licence pour un chien, mais ce n'est pas le cas de Québec, Charlesbourg et Ste-Foy.

(A ce dernier endroit, on n'exige pas de preuve de vaccination, mais on se fie sur la déclaration du contribuable à l'effet que son chien a été vacciné dernièrement ou le sera prochainement.)

HOROSCOPE

Les aspects lunaires du samedi vous inciteront à prendre vos aises, à rechercher des joies faciles sans regarder à la dépense. Ceux du dimanche vous pousseront à manifester vos opinions avec plus de vivacité et vos ripostes devant l'imprévu seront plus fortes et plus soudaines. Chance avec 5 et 63.

ANNIVERSAIRES: Ceux du samedi: Vous tenterez de vous dérober à vos obligations. **Ceux du dimanche:** Libérez-vous des servitudes qui bloquent votre vocation.

NAISSANCES: Celles du samedi donneront des enfants sensuels, rêveurs et artistes. **Celles du dimanche** donneront des enfants bons vivants, aimant l'action et les risques.

BELIER (21 mars - 20 avril) **Généralités:** Evitez de prendre parti dans une querelle qui ne vous concerne pas. **La chance:** Ne négligez pas les bons entraîneurs. **Plaisirs:** Soyez attentif aux jeux de vos enfants. **Santé:** Attention aux douleurs dorsales.

TAUREAU (21 avril - 20 mai) **Généralités:** Ne vous montrez pas trop autoritaire, écoutez les conseils que l'on vous donne. **La chance:** Jouez des chevaux résistants. **Plaisirs:** Ne négligez pas l'être aimé, soyez attentionné. **Santé:** Bon tonus.

GEMEAUX (21 mai - 21 juin) **Généralités:** N'imposez pas vos activités à votre entourage, respectez la liberté d'autrui. **La chance:** Ne misez pas de trop fortes sommes. **Plaisirs:** Décorez votre maison, bricolez. **Santé:** Evitez les repas trop lourds.

CANCER (22 juin - 22 juillet) **Généralités:** Essayez d'être disponible avec chacun afin de ne pas créer de jalousies dans votre famille. **La chance:** Etudiez aussi la forme des jockeys. **Plaisirs:** Organisez un pique-nique. **Santé:** Bonne vitalité.

LION (23 juillet - 22 août) **Généralités:** Contrôlez vos paroles, vous risquez de blesser certaines personnes susceptibles. **La chance:** Ne cherchez pas la grosse cote. **Plaisirs:** Recevez vos amis chez vous, montrez-vous accueillant. **Santé:** Purifiez-vous.

VIERGE (23 août - 22 septembre) **Généralités:** Votre entrain sera communicatif et vous passerez d'excellents moments avec vos amis. **La chance:** Documentez-vous sérieusement avant de jouer. **Plaisirs:** Consacrez-vous plus à vos enfants. **Santé:** Bonne.

BALANCE (23 septembre - 22 octobre) **Généralités:** N'oubliez pas vos devoirs, votre famille compte sur votre présence, ne la décevez pas. **La chance:** Attention aux chevaux trop chargés. **Plaisirs:** Réunissez tous vos amis. **Santé:** Ménagez votre foie.

SCORPION (23 octobre - 21 novembre) **Généralités:** Ne vous emballez pas trop vite pour des projets séduisants mais qui comportent des risques. **La chance:** Ne restez pas sur votre première impression. **Plaisirs:** Changez de décor. **Santé:** Prudence sur la route.

SAGITTAIRE (22 novembre - 20 décembre) **Généralités:** Libérez-vous des soucis inutiles et ne songez qu'à vous détendre en toute quiétude. **La chance:** Ecoutez votre intuition. **Plaisirs:** Elargissez le cercle de vos relations. **Santé:** Vous avez besoin de vitamines.

CAPRICORNE (21 décembre - 19 janvier) **Généralités:** Acquittez-vous de vos obligations avant de songer à votre repos. **La chance:** Misez sur des chevaux endurants. **Plaisirs:** Participez à des activités de groupe. **Santé:** Limitez vos efforts musculaires.

VERSEAU (20 janvier - 18 février) **Généralités:** Pensez au petit détail qui fait plaisir et ne vous montrez pas mesquin. **La chance:** Mélangez favoris et outsider dans votre jeu. **Plaisirs:** Goûtez les joies tranquilles du foyer. **Santé:** Faites des repas légers.

POISSONS (19 février - 20 mars) **Généralités:** Evitez les moqueries blessantes si votre entourage vous met en vedette. **La chance:** Prenez conseil d'une personne avisée avant de faire votre jeu. **Plaisirs:** Allez à la campagne. **Santé:** Ménagez votre foie.

MOTS CROISES

PROBLEME NO 20

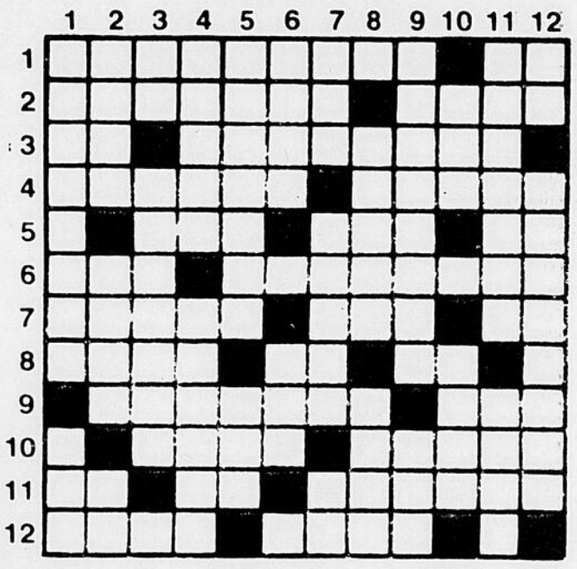

HORIZONTALEMENT

1—Instrument de musique à cordes. — Du verbe aller.
2—Séparer une chose d'une autre. — A une petite distance.
3—Route Rurale. — Action d'aérer.
4—Peu fréquenté. — Celui qui conduit des ânes.
5—Recueil de bons mots. — Gros perroquet. — Mesure itinéraire chinoise.
6—Particule chargée d'électricité. — Première lettre d'un mot.
7—Durée écoulée entre le coucher et le lever du soleil, pl. — Général américain. — En les.
8—Située. — Nég. — Adj. poss.
9—Celui qui possède des rentes. — Triage.
10—Poisson cartilagineux à corps aplati. — Objet interposé qui cache ou défend.
11—Conj. — Chiffres romains. — Poisson à dos bleu-vert.
12—Du sexe masculin. — Etat de l'Afrique occidentale.

VERTICALEMENT

1—Planches fendues dans le sens des rayons medullaires. — Fils de Noé.
2—Piquant, irritant au goût. — Percevoir les sons par l'oreille. - Adj. poss.
3—Symb. chim. — Ajouter du tan à un liquide.
4—Conduit pour l'écoulement des eaux d'un terrain trop humide. — Qui adhère fortement.
5—Enlèverais. — Contraction convulsive de certains muscles.
6—Ch.-l. de c. du Cher. — Refuse d'avouer.
7—Se rendra. — Pourvue d'aile. — Qui marque la surprise.
8—Pâtisserie plate, faite avec des confitures. — Prénom masculin.
9—Lieux où croissent des arbustes épineux. — Eclat de voix.
10—Souverain. — Foyer de la cheminée.
11—Petite rue. — Disposition de choses sur une même ligne.
12—Carte à jouer. — Variété de cépage blanc.

MOT MYSTERE

80

6 LETTRES | **LE MOT CLEF — POLICIER**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	M	E	S	U	R	E	S	U	J	E	T	A	N	G	O
2	D	N	A	M	R	A	V	A	G	E	N	O	S	I	B
3	C	T	V	N	I	R	U	S	Z	B	I	L	L	E	T
4	A	I	O	L	L	E	L	E	N	I	L	R	E	B	R
5	R	E	N	O	R	O	L	C	P	O	I	V	R	E	E
6	M	R	D	R	I	E	A	N	C	H	E	V	A	L	Y
7	E	E	U	S	M	B	O	F	O	L	I	V	R	E	A
8	N	E	I	I	A	G	O	U	O	E	D	N	O	S	R
9	B	R	T	L	A	R	L	E	R	E	G	I	M	E	D
10	N	N	E	R	M	E	G	T	X	U	O	D	I	V	N
11	I	O	D	E	L	R	N	A	D	A	N	A	C	E	A
12	D	I	R	G	A	I	M	E	X	P	E	R	T	R	T
13	R	N	N	N	A	I	N	I	S	I	O	V	E	E	I
14	A	U	D	S	R	O	U	G	E	R	E	I	G	R	O
15	J	U	N	O	N	E	U	Q	R	A	M	I	D	O	N

Amidon, Armand, Berlin, Beurre, Billet, Bi son, Cabale, Canada, Carmen, Cheval, Doux, Dragon, Drayer, Entier, Expert, Former, Geôle, Grand, Houle, Intime, Jardin, Jungle, Junon, Livre, Loden, Loisir, Marque, Mesure, Nation, Orgie, Poivre, Ravage, Régime, Rouge, Saint, Savon, Sévère, Sonde, Sujet, Surin, Tango, Union, Voisin, Zèle

SOLUTION du problème précédent: CLOQUE

SOLUTION DU PROBLEME NO 19

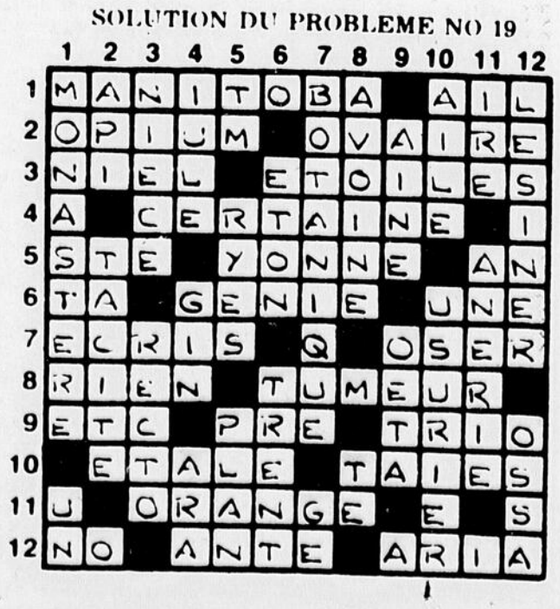

DE TOUT POUR TOUS

L'énigme du professeur Jissé

Ca y est, je suis parti. Ou plutôt, nous sommes partis. Pas pour la gloire, mais en balade. Vous aimeriez bien savoir où, mais même Florence ne le sait pas. Moi-même non plus, d'ailleurs. C'est, comme diraient les Allemands, un nowhere.

Et vous voulez savoir ce que je fais, quand je suis en vacances? Outre les cochonzetés que je ne puis raconter, je passe le plus clair de mon temps à jouer avec une petite calculatrice que Florence m'a offerte pour je ne vous dirai quel anniversaire.

Depuis le temps que je m'amuse à jongler avec des chiffres, j'avais toujours été réfractaire à ces petits gadgets qui entretiennent la paresse des petites cellules blanches (vous comprendrez qu'à mon âge, les miennes ne soient pas encore grises!). Toujours est-il que je continuais à faire à la main la traite des vaches, la traite des blanches et les calculs. Mais depuis que la tapisserie est éclairée, Florence commençait à trouver que je passais beaucoup trop de temps à jouer avec les chiffres, et pas assez avec autre chose. De là la petite calculatrice. Or, le problème c'est que j'aime ça comme un petit fou, et que je passe encore plus de temps sur ma calculatrice que sur le crayon.

Bon. Ces insanités étant dites, faut que je vous raconte que, complètement écoeurée par un temps qui a fait pourrir presque la moitié du foin dans les champs, ma Florence de secrétaire a décidé que nous partirions plus tôt que prévu. Résultat, je n'ai avec moi qu'une petite partie du courrier qui a dû entrer cette semaine.

Je dois pourtant vous dire que l'énigme de la tasserie aura fait trébucher plusieurs grosses têtes. Certaines réponses reçues donnent à ma tasserie des dimensions qui la feraient confondre avec une armoire à vêtements, et d'autres la transforment en quasi stade olympique. Comme dirait mon oncle Eusèbe, faut quand même pas pousser mémère dans les orties!

Il y a bien M. Jean-Marie Vincent, GTO de Duberger, qui estime qu'avec des dimensions pareilles, la tasserie doit ressembler beaucoup plus à une salle de quilles qu'à une grange. Je voudrais simplement lui souligner que, règle générale, les dimensions d'une grange permettraient d'y placer plusieurs allées de quilles. On ne le fait pas parce qu'il faut garder un peu de place pour les vaches et le foin, mais on peut quand même y jouer avec les boules, s'en glisser quelques-unes dans la dalle, et sinon faire quelques abats, au moins y prendre ses ébats.

Parce que je n'ai pas tout mon courrier en main, j'accorderai des grosses têtes plus généreusement à mon retour, mais j'ai décidé d'en accorder une quand même cette semaine, à M. Gilles Ouellet, du 478, Chanoine Groulx, à Ste-Foy, parce que, et aussi parce qu'il ne m'avait pas écrit depuis l'énigme du zèbre. Ca faisait une sacrée mèche, dit Florence, elle justement qui a l'habitude de brûler la chandelle par les deux bouts.

Ici, je ne voudrais pas amorcer des querelles de ménage, mais je signale à Mme Maurice Racine, de Jonquière, que son mari m'écrit des choses cochonnes dans ses lettres, et que Florence aime ça.

Jusqu'à présent, un seul correspondant avait trouvé la manière de soigner le mal de tête d'un Anglais. Il suffit, m'a-t-il dit, de lui donner quatre aspirines, une pour chaque coin. Vous voyez ce que ça peut faire le racisme. Pour ma part, les deux choses que je déteste le plus au monde, c'est le racisme et les Italiens. En revanche, je m'arrange assez bien avec les Italiennes.

Voilà. J'aurais encore bien des choses à vous dire, mais d'une part mon "boss" me crie après pour avoir la copie et, d'autre part, Florence ne veut pas que je vous raconte sa vie privée. Tant pis, je vous raconterai ça plus tard. En attendant, je vous transmets mes tourlous et ceux du zèbre, en vous priant d'adresser vos réponses à: B.P. 2142, Rang 3 ouest, Bic, Cté de Rimouski, où nous serons de retour pour notre prochain rendez-vous. Incidemment, vous savez pourquoi nous avons choisi d'aller à Toronto pour nos vacances? Parce qu'on n'y passe qu'une semaine, mais ça nous paraît un mois. C'est un moyen comme un autre d'étirer ses vacances. Retourlous!

JISSE, F.B.I., en vacances.

L'énigme de la cargaison

Un capitaine doit transporter neuf conteneurs, dans la cale de son navire, qui doivent être placés sur trois rangées de trois cases formant un carré.

Les poids de chacun des conteneurs sont tous différents et sont exprimés en nombres premiers de tonnes, chacun étant inférieur à 100 tonnes.

Pour assurer la stabilité de la cargaison, chaque rangée, dans un sens ou dans l'autre, de même que les deux diagonales, doivent totaliser le même poids.

Le capitaine en question vous saurait gré de lui donner les poids des conteneurs et de lui dire comment les répartir dans sa cale.

Solution à l'énigme de la tasserie

Le schéma général des ampoules est le suivant:

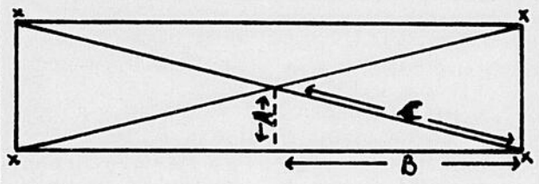

Dans cet arrangement, il y a toujours trois espaces de fil de plus que le nombre d'ampoules. Si donc il y avait 221 ampoules, c'est qu'il y a 224 mètres de fil.

Par ailleurs, on peut diviser cette surface en huit triangles égaux dont les côtés sont de longueurs a, b et c.

La longueur totale du fil sera 4A + 4B + 4C = 224, soit 56, la longueur de a, b et c. Comme il s'agit de triangles pythagoriciens, se déduit facilement que a = 7, B = 24 et c = 25.

Chacun des triangles a donc une aire de 84m², de sorte que la tasserie a une surface de 672 mètres carrés.

CHRONIQUE D'ECHECS

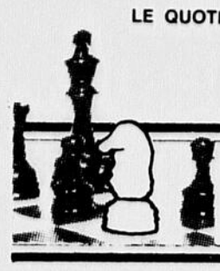

Par: George Gallagher
Michael Gallagher

CHAMPIONNAT OUVERT DE LA VILLE DE QUEBEC

La ligue d'échecs de Québec, en collaboration avec le service des activités socioculturelles de l'Université Laval, organise le Championnat Ouvert de la ville de Québec 1977. La compétition débutera samedi, le 3 septembre, pour se terminer le lundi, 5 septembre. Tous les matches auront lieu au Grand Salon du Pavillon Pollack de l'Université Laval.

La formule employée sera celle du système suisse de six rondes. Il y aura trois catégories d'inscriptions: section "A", $10, ouverte à tous, mais plus spécialement aux joueurs expérimentés; section "B", $5, ouverte aux joueurs de 1,500 et moins de cote canadienne; section "C", $3, ouverte aux joueurs novices non cotés, ou première participation à un tournoi.

La bourse totale pour ce tournoi sera dans l'ordre de $1,000, et on invite tous les joueurs intéressés, de la région, à se procurer des formules d'inscription au club d'échecs de Chicoutimi lundi soir prochain.

SUR LE TABLEAU

● Le match-revanche entre Québec et notre région a eu lieu dimanche dernier, et cette fois-ci, le club d'échecs de la ville de Québec a aligné une équipe de deuxième classe; ce qui a fait que la rencontre s'est terminée par un pointage égal de 3 à 3, avec le détail suivant:

Sag.-Lac-St-Jean			Ville de Québec		
Raymond Gauthier	(1746)	1	Paul Gauvreau	(1653)	0
Grégoire Racine	(1673)	0	Marc Hébert	(1596)	1
Alain Couture	(1606)	½	François Ruelland	(1590)	½
Léon Harvey	(1585)	½	Rejean Plante	(1546)	0
Jacques Sormany	(1451)	1	Thomas Kears	(1534)	1
René Verreault	(1225)	0			

● Après son match contre Polugaevsky, le coloré grand maître, Victor Korchnoi se rendra à New York, le 9 septembre. Pour tous les joueurs d'échecs qui voudront l'affronter en simultanée, il en coûtera $20, par tête.

● Saviez-vous que parmi les huit participantes aux matches des candidates, six d'entre elles étaient Soviétiques, et que les deux autres, même si elles affichaient les couleurs de la Bulgarie et d'Israël, étaient d'origine russe.

PROBLEME DE LA SEMAINE

Noirs

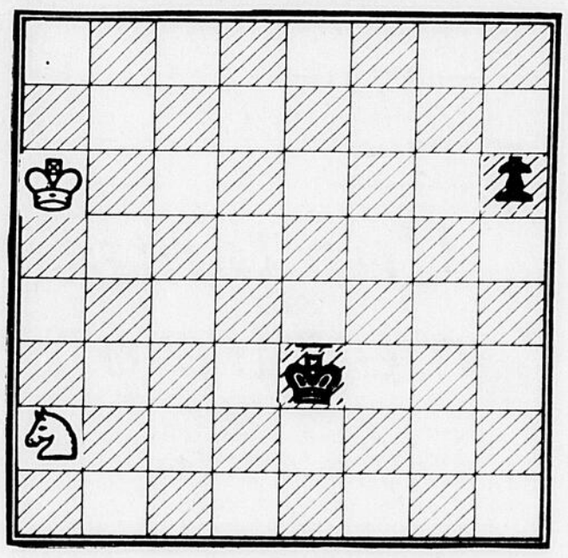

Blancs

(Réf.: Chess Life & Review)

Les Blancs jouent et font nul.

Solution la semaine prochaine .....

Réponse au problème de la semaine du 13 août.

1. Rg7!,Rb3; 2. Rf6!,h4; 3. Re5!,h3; 4. Rd6!,h2; 5. c7,Nul.

Réponse au problème de la semaine dernière:
1. f7!.

PARTIE DE LA SEMAINE

La partie de cette semaine a été choisie justement parce qu'elle présente un aspect théorique assez intéressant. Une position dans l'ouverture "Benoni", supposée être reconnue perdante pour les Blancs, est soudainement devenue gagnante. Le grand maître anglais, W. Hartson, a découvert ici, un coup qui lui permet le gain dans cette variante.

W. Hartson joue les Blancs et M. Wahlbom joue les Noirs.

1. d4,Cf6; 2. c4,c5; 3. d5,e6; 4. Cc3,exd; 5. cxd,d6; 6. Cf3,g6; 7. e4,Fg7; 8. Fg5,h6; 9. Fh4,g5; 10. Fg3,Ch5; 11. Fb5,ch,Rf8(a); 12. e5!!,g4; 13. 0-0,dxe; 14. Fh4,Ff3; 15. FxF,DxF; 16. Cd2,Dg6; 17. De2,f6; 18. C2e4,b6; 19. Cd6,Cf5; 20. De3,Fd7; 21. Fc4,Th7; 22. g3,Ch3,ch; 23. Rh1,Te7; 24. f3,Rg7; 25. fxg,Fxg; 26. Fe2,Fd7; 27. g4!,Cg5; 28. h4!, Cf7; 29. C6e4(b), abandonne.

(a) Voilà la position qui avait été considérée par les experts dans ce domaine comme étant la meilleure pour les Noirs. Normalement, les Noirs font une attaque directe sur le roi, et plusieurs variantes de ce genre sont bien connues, mais d'un seul coup, les Blancs renversent la vapeur.

(b) Les Noirs doivent perdre le pion f6.

PHILATELIE

par Raymond Dubé

S'il m'est arrivé à quelques reprises de parler de l'île de Jersey, je ne me souviens pas avoir écrit quoi que ce soit sur l'île de Guernessey, sa voisine dont l'histoire est, elle aussi, fascinante. Ces deux îles qui vivent dans l'orbite de la Grande-Bretagne depuis très longtemps, font partie de ce petit groupe de pays dont on peut facilement monter une collection sans avoir à dépenser une petite fortune.

Ce ne fut qu'en 1969 que fut émise la première émission de timbres de ces deux pays, qui avaient jusque-là utilisé les timbres de la Grande-Bretagne pour affranchir leur courrier. Depuis, chaque île a mis en circulation environ deux cents timbres qui offrent beaucoup d'intérêt dont la valeur peut atteindre à peu près $300.

Au début du mois d'août, Guernessey a lancé une émission de quatre timbres (5, 7, 11 et 13 pennies) consacrée aux monuments préhistoriques de l'île, dont l'histoire remonte loin dans le temps car on a retracé des vestiges qui dateraient de l'ère mésolitique, soit de 4 à 8 mille ans avant Jesus-Christ.

Le timbre de cinq pennies reproduit un menhir à l'allure dramatique et sinistre, représentant la tête et le torse voilés d'une femme. Celui de 7 pennies est une tombe mégalithique. Le trepied" comme on nomme cette structure. Le troisième timbre, celui de 11 pennies représente une autre tombe. Le menhir St-Martin fait l'objet du quatrième timbre, celui de 13 pennies. On y a retracé des signes évidents de l'influence de l'art méditerranéen du sixième siècle avant Jésus-Christ. Dans le langage populaire, cette statue est connue comme la Grân'mère du Chim'quière, (en anglais "Great Mother of the Cemetery". Pour la population, elle représente les esprits de la terre et de l'eau. On l'a toujours considérée comme un être bienfaisant donnant la fertilité à la terre et la fortune. Encore aujourd'hui, les gens de la région ont conservé la coutume de lui apporter des offrandes.

Les quatre timbres ont été préparés par la maison Helio Courvoisier. Les dimensions sont de 48.2 par 29 millimètres, les perforations sont de l'ordre de 11½ par 11¾.

Château de Prague

Chaque année, au mois de juin, la Tchecoslovaquie consacre une émission au "Château de Prague". En juin dernier, à l'intérieur de cette série traditionnelle ont été mises en vente deux nouvelles valeurs 3Kcs et 3.60 Kcs.

Le premier, celui de 3Kcs, représente une magnifique coupe d'onyx du trésor de la cathédrale de St-Guy, édifice religieux qui date du 14ème siècle et renferme une multitude d'oeuvres picturales et sculpturales d'une valeur artistique inestimable en plus d'un important trésor composé d'innombrables pierres précieuses et d'objets confectionnés de métaux rares et artistement travaillés.

La coupe qui fait l'objet du timbre a été fabriquée avec des matériaux classiques, le vermeil et le cristal de Venise, et décorée des armoiries du royaume de Bohème et du Saint-Empire romain germanique. Cette oeuvre d'art fut donnée à la cathédrale de St-Guy par Charles IV de Luxembourg, roi de Bohème et empereur germanique. Elle fut réalisée en 1350 par des orfèvres qui avaient vécu et travaillé à la cour de Prague.

Le second timbre, celui de 3.60 Kcs, reproduit une autre oeuvre d'art, un cheval de bronze qui fait partie de la collection du Château de Prague. Elle fut créée en 1619 par le sculpteur et fondeur de métaux hollandais Adrien de Vries, qui s'était installé à Prague en qualité de sculpteur officiel de la cour de l'empereur Rodolphe II. L'arrangement graphique et les gravures des deux timbres sont l'oeuvre de Jiri Svengsbir.

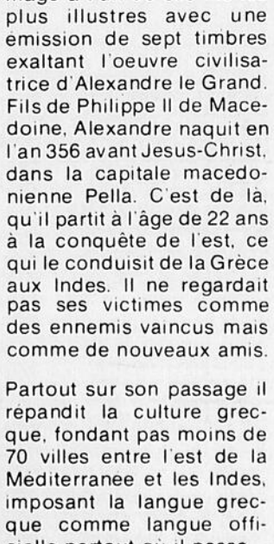

Alexandre le Grand

La Grèce a rendu hommage à l'un de ses fils les plus illustres avec une émission de sept timbres exaltant l'oeuvre civilisatrice d'Alexandre le Grand. Fils de Philippe II de Macédoine, Alexandre naquit en l'an 356 avant Jesus-Christ, dans la capitale macédonienne Pella. C'est de là, qu'il partit à l'âge de 22 ans à la conquête de l'est, ce qui le conduisit de la Grèce aux Indes. Il ne regardait pas ses victimes comme des ennemis vaincus mais comme de nouveaux amis.

Partout sur son passage il répandit la culture grecque, fondant pas moins de 70 villes entre l'est de la Méditerranée et les Indes, imposant la langue grecque comme langue officielle partout où il passa.

L'influence de la Grèce sur cette partie du monde fut très grande, au point que mille ans plus tard, elle se faisait encore sentir. Le timbre de 50 lepta reproduit une pièce de monnaie sur laquelle on voit le phare d'Alexandrie. Celui d'un drachme montre Alexandre le Grand plaçant l'oeuvre d'homère dans le tombeau d'Achille. On s'est inspiré d'une fresque qui est exposée au musée du Vatican.

Les autres timbres reproduisent la descente d'Alexandre au fond de la mer dans un bateau d'un type particulier; Alexandre à la recherche de l'eau de la vie, Alexandre apprenant de la bouche d'un oracle que ses jours sont comptés et enfin la mort d'Alexandre. Une très belle série consacrée à l'un des plus grands conquérants de l'histoire du monde.

Un peu de tout

L'administration postale des Nations unies émettra le 19 septembre prochain, une émission de timbres invitant les gens à combattre le racisme. L'émission américaine comprendra deux timbres (13 et 25 cents), l'émission européenne le même nombre de timbres (40 centimes et 1.10 franc).

La Pologne a émis lundi dernier une belle émission de six timbres consacrés aux papillons.

Les valeurs vont de 1 zloty à 6.90 zloty.

Au cours du mois de septembre, le petit Etat du Liechtenstein aura deux émissions.

Une première de trois timbres reproduira des costumes nationaux du pays et la deuxième (quatre valeurs différentes) sera consacrée à quatre châteaux où s'est déroulée une période plus ou moins longue de la vie de Franz Josef II, souverain du pays.

La Journée internationale en faveur de la protection de l'environnement a servi de prétexte à la Yougoslavie pour l'émission de deux timbres au cours du mois de juin.

Le Bresil a émis en juillet un timbre de 1.30 cruziero lors du congrès international des odontologues. Le dessin symbolise cette science.

Au cours de la semaine prochaine la Tchecoslovaquie aura une émission de quatre timbres consacrés aux coiffures folkloriques du pays.

La Suède aura deux importantes émissions en septembre. Une première de cinq timbres reproduira des fleurs, la deuxième sera consacrée à des animaux.

La deuxième partie du programme philatélique de Monaco comprend une douzaine de timbres qui seront mis en circulation d'ici la fin de l'année et marqueront des anniversaires ou des événements.

Le courrier

Q. -Je suis un nouveau philatéliste et je lis vos propos avec interêt. J'aimerais savoir si vous connaissez des volumes, soit français, soit anglais sur la philatélie canadienne. Si oui, auriez-vous l'obligeance de m'en faire parvenir la liste par le courrier ou de l'inclure dans votre chronique.

J. P., Ste-Foy.

R.-Il existe beaucoup de publications consacrées aux timbres canadiens. La majorité cependant est en anglais. Les philatélistes de langue française n'occupent qu'une très petite place dans une bibliothèque philatélique.

Il serait trop long de vous donner une liste des publications. Je me contenterai de vous indiquer où vous adresser.

En tout premier lieu, je vous conseille de vous procurer le manuel préparé par la Fédération des sociétés philatéliques "La Philatélie: pour qui, pourquoi, comment". Vous pourrez le trouver chez votre marchand de timbres ou encore écrire à la Fédération, 1415 est, Jarry, Montréal. Vous pourrez en même temps vous abonner au bulletin mensuel de cet organisme "La Philatélie au Québec".

Une autre source d'information est le ministère des Postes à Ottawa qui a quelques publications intéressantes.

Enfin, je vous conseille de vous procurer la brochurette de M. Pierre-A. Leclerc, "Aperçu de bibliophilatélie" qui vous donnera beaucoup de renseignements utiles, M. Leclerc, si ma mémoire est bonne, habite au numéro 1054, La Sarre.

R.D.

Les installeurs de téléphones de Bell prêts à se révolter

TORONTO (PC) — Les 6,700 installateurs de téléphone de la compagnie Bell "sont prêts à se révolter" à cause du trop grand nombre d'heures supplémentaires qu'on leur impose et par crainte de perdre leurs emplois.

C'est ce qu'a affirmé jeudi le président du Syndicat des communications du Canada, M. Fred Pomeroy, qui a précisé que les installateurs craignent la disparition de leurs emplois par suite de l'introduction du système "phone-mart", qui élimine le besoin d'un installateur.

En vertu de ce système, des prises téléphoniques sont installées dans tous les nouveaux logements et les personnes désireuses d'avoir le téléphone n'ont qu'à acquérir un appareil et à le brancher.

"Ce système n'éliminera pas entièrement les installateurs et la direction de Bell a promis de ne procéder à aucune mise à pied. Mais, à mesure que ce système se répandra, il est évident que le nombre des installateurs devra être considérablement réduit.

"La compagnie nous a affirmé que les installateurs peuvent être recyclés ou transférés. Entretemps, on les fait travailler autant qu'on le peut, la compagnie n'embauchant aucun nouvel installateur", de dire M. Pomeroy.

Ron Devaney, porte-parole de la compagnie Bell, a affirmé que le syndicat et la compagnie ont discuté de temps supplémentaire et des emplois d'installateurs, en juin et que, en vertu du contrat de travail, les installateurs doivent accepter de prolonger leurs heures de travail sio on le leur demande.

M. Devaney a rappelé que le nouveau système ne s'applique qu'aux résidences et que les installateurs seront toujours nécessaires dans les maisons d'affaires.

Syndicalisme à la hausse dans les bureaux

TORONTO (PC) — Le syndicalisme est en hausse parmi les employés de bureau au Canada tandis qu'il est à la baisse aux Etats-Unis.

C'est ce qui ressort d'une enquête menée auprès d'entreprises canadiennes et américaines par l'Administration Management Society, de Willow Grove (Pennsylvanie).

Cette même étude a également permis de constater que les employés de bureau canadiens jouissent d'une semaine de travail plus courte et de meilleures conditions salariales que leurs collègues américains.

Le questionnaire a été envoyé à des entreprises employant au total 1.7 million de personnes aux Etats-Unis et 147,919 au Canada.

Parmi les employeurs canadiens qui se sont donné la peine de répondre, 6.4 pour cent du personnel de bureau était syndiqué par rapport à 2.8 pour cent en 1976. Les syndicats n'étaient pas parvenus à organiser les employés de bureau dans 83.3 pour cent des entreprises répondantes, comparativement à 84 pour cent l'année dernière.

Aux Etats-Unis, 2.1 pour cent seulement des employeurs ont répondu que leurs employés de bureau étaient syndiqués.

Pour ce qui est de la semaine de travail, elle était de 37.5 heures auprès de 85 pour cent des sociétés canadiennes interviewées alors que chez nos voisins du sud, le pourcentage n'est que de 27 pour cent.

MENACEES DE MORT — A la suite de la menace de mort qu'elles ont subie ainsi que de la pose d'une bombe dans leur appartement jeudi dernier, Candy Mossop, 26 ans, tenant sa fille de 5 ans dans ses bras, ainsi que Melanie Kumbier, 17 ans, ont décidé de quitter leur logement de Toronto. Leur problème a commencé lorsque Melanie qui loge chez Candy a rejeté les propositions d'un inconnu. La police a arrêté trois hommes en relation avec l'affaire.

(Photo PC)

Pour monsieur, ce sera?

OTTAWA (PC) — Des inspections hebdomadaires auront lieu dans deux cafétérias du gouvernement fédéral que fréquentent notamment des fonctionnaires du ministère de la santé.

Les clients se sont plaints d'y avoir découvert des coquerelles dans la salade, des vers dans le fromage et des insectes dans les sandwiches.

Un porte-parole du ministère de la Santé a précisé que les inspections ont été ordonnées suite à une demande en ce sens formulée par les fonctionnaires, le 12 juillet dernier.

Le Dr Jean Mercier, directeur des services médicaux fédéraux, a toutefois affirmé qu'une première enquête s'est avérée négative.

La requête transmise le 12 juillet par le Comité sur la sécurité et la santé du ministère, contenait les allégués suivants:

— Les déchets sont laissés dans les cafétérias durant la nuit et durant les week-ends.

— On trouve des vers dans les fromages.

— On trouve des insectes dans les sandwiches.

— Une assiettée de soupe fut renversée dans le chaudron après qu'un client se fut plaint qu'elle contenait une mouche.

— On trouve des insectes noirs dans les sucriers de table.

— On trouve des coquerelles dans la salade.

— Le lait et le yogourt sont vendus malgré que la date inscrite sur les contenants, fixant une date limite à leur consommation, soit expirée.

— Dans sa réponse, datée du 25 juillet, le Dr Mercier affirme qu'une enquête approfondie des cafétérias, dirigée par la Lorne Murphy Foods, avait démontré que l'administration des lieux était satisfaisante.

"Nous avons été incapables de découvrir quelques insectes que ce soit dans les contenants ni de vers dans les fromages", affirme le médecin.

Il a toutefois fait savoir que des inspections hebdomadaires se poursuivront.

Un gérant de cafétéria a dit ne pas comprendre ces plaintes: "Les inspecteurs gouvernementaux m'ont toujours affirmé que ma cafétéria était de première classe".

Une tentative de meurtre en direct

LONDRES (AP) — La télévision britannique a présenté mercredi soir un documentaire montrant les agissements d'une femme en train de comploter pour faire disparaître sa mère, dans l'espoir d'hériter sa fortune de 40,000 livres ($75,000).

La prise de vues a été effectuée secrètement par la police sur une bande vidéo, à l'aide d'une caméra de petite taille, dans la maison de repos de Burgess Hill, dans le Sussex, où séjournait la mère de Mme Yolande McShane. Celle-ci a persuadé la vieille dame d'accepter de se donner la mort, et lui a proposé une dose mortelle de barbituriques dans un sachet de bonbons.

Le film montre ensuite le départ de Mme McShane, et l'arrivée précipitée des soeurs Augustines qui s'emparent des barbituriques et entourent la vieille dame. La police a cédé le film à une compagnie de télévision après la condamnation de Mme McShane à deux ans de prison, au mois de février dernier, pour avoir tenté de provoquer le suicide de sa mère, et l'avoir incitée à absorber des médicaments qui la mettaient en danger de mort. Le film a été utilisé pour le procès.

Les services de police du Sussex ont réalisé les prises de vues avec la complicité des religieuses, à partir d'une pièce attenante à celle où se trouvait la vieille dame. Ils ont utilisé un objectif du diamètre d'un stylo à bille, placé dans un trou traversant le mur. Ils ont pu ainsi filmer une conversation de trois heures et demie entre la mère et la fille, le dimanche de la fête des mères, en 1976. Mme McShane était venue voir sa mère avec une brassée de jonquilles.

Soupçons

Ce sont des parents de Mme McShane, qui la suspectaient de désirer la mort de sa mère qui ont averti la police. Elle avait de gros ennuis d'argent, et deux enfants à charge.

Sa mère, Mme Ethel Mott, s'est éteinte la semaine dernière de mort naturelle. Elle était âgée de 87 ans. Elle n'a pas modifié son testament et a laissé sa fille héritière de sa fortune.

"Ce serait de la lâcheté de ne pas le faire, parce que ton état de santé ne peut pas s'améliorer. Il ne peut qu'empirer", déclara Mme McShane à sa mère le jour de la fête des mères. Puis on la vit épingler le sachet contenant les barbituriques au corsage de sa mère. "Ecoute maman, si tu les prends avec un bon verre de whisky, ce sera fatal. Le whisky avec des barbituriques, c'est toujours mortel."

La vieille dame objecta alors que le suicide est un péché. Sa fille la rassura aussitôt: il ne fut pas que tu t'inquiètes, l'euthanasie sera une pratique autorisée dans peu de temps, lui dit-elle.

Mais Mme McShane n'avait pas l'intention d'être accusée à la suite de la mort de sa mère: "Si je te laisse faire, et que tu le fais toute seule, je ne serai pas accusée", lui dit-elle.

Diffusion

La diffusion du documentaire à l'échelon national a été approuvée par les services officiels de l'Independent Broadcasting Authority, ainsi que par le commissaire George Terry, qui a dirigé l'enquête. Les services de police ont déclaré par ailleurs que le jugement n'aurait pas pu avoir lieu sans le film, car Mme Mott était trop faible pour pouvoir se rendre au tribunal.

Le mari de l'accusée, M. George McShane, a protesté contre la diffusion du film. Il a déclaré que son épouse ignorait qu'il serait diffusé avec une interview qu'elle avait accordée à la télévision avant le procès. La compagnie de télévision conteste cette affirmation.

Les réactions de la presse ont été variées. Le Daily Express a utilisé les qualificatifs de "bizarre, incroyable", émettant des doutes sur le caractère probant du film. Le journaliste George Gale déclare qu'il s'agit là "de l'exemple le plus répugnant de l'immixtion dans les affaires privées que la télévision nous ait proposé jusqu'à présent".

«La Commission des accidents du travail se rapproche des travailleurs»

Robert Sauvé, président

Dans le but d'humaniser ses services et d'en accroître l'efficacité, la Commission des accidents du travail réalisait le 6 juin dernier la première étape d'un programme de décentralisation dont l'objectif est de se rapprocher des travailleurs.

POURQUOI LA DÉCENTRALISATION?

Dans l'immédiat, nous visons à accélérer le processus d'indemnisation des accidentés privés de leur salaire et ceci, de façon à ce qu'ils n'aient pas l'impression de s'adresser à une énorme machine administrative.

Décentraliser, c'est se rapprocher du domicile des travailleurs

La première phase du programme de décentralisation fut d'ouvrir trois bureaux régionaux dans la région métropolitaine de Montréal. Ces bureaux, un au Complexe Desjardins, un autre à Longueuil et le troisième à Laval, disposent d'effectifs humains qualifiés dont le rôle est d'offrir **sur place** une solution aux problèmes des accidentés.

Si la Commission a choisi de mettre en route son opération de décentralisation dans la région métropolitaine, c'est parce qu'il s'agit du territoire où surviennent plus de 60% des accidents du travail. En effet, en 1976, un total de 156,610 accidents du travail résultant en perte de temps ont eu lieu au Québec, dont plus de 100,000 dans la seule région métropolitaine.

Les nouveaux bureaux régionaux s'occupent du traitement des demandes d'indemnisation et de l'appréciation des faits et des questions médicales, du paiement des indemnités, de réadaptation sociale, d'assistance médicale, d'assistance technique, d'enquêtes aux fins d'indemnisation et d'information. Ces bureaux sont autonomes, ce qui favorise une prise de décision plus rapide et accélère le processus d'indemnisation.

Ce programme de décentralisation sera complété à la grandeur du Québec le 6 septembre prochain avec l'ouverture de huit autres bureaux régionaux autonomes offrant des services similaires à ceux de Montréal, Laval et Longueuil.

Enfin, la C.A.T. étudie la possibilité d'ouvrir dans les prochains mois des bureaux locaux où la population aura accès aux services d'assistance médicale, de réadaptation sociale et d'information.

Le Bureau de révision de la Commission, qui a pour rôle d'étudier les demandes de révision des décisions sur les demandes d'indemnisation, a aussi été touché par la décentralisation. Il a été scindé en deux unités dont l'une à Québec, pour l'Est du Québec et l'autre à Montréal, pour l'Ouest.

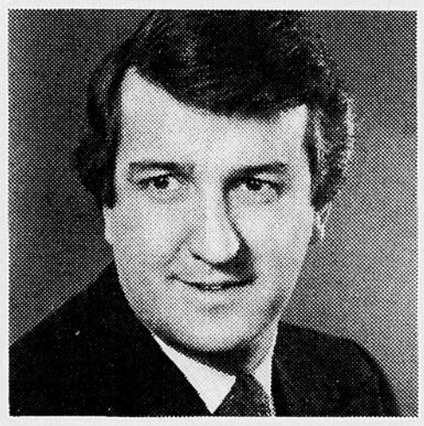

MODIFICATIONS À LA LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
(En vigueur le 1er septembre 1977)

La Loi des accidents du travail a été modifiée à la suite des recommandations de la Commission en vue d'améliorer et d'accélérer les services aux travailleurs accidentés:

• ***L'employeur paie l'indemnité pour les cinq premiers jours***

L'employeur devra payer au travailleur accidenté l'indemnité jusqu'à concurrence des premiers cinq jours ouvrables suivant un accident survenu au travail et la Commission lui remboursera le montant, si la demande est acceptée.

• ***Indexation du salaire minimum assurable***

Le salaire annuel maximum assurable par la Commission est passé de $13,500 à $15,500. La loi prévoit un mécanisme d'ajustement du salaire maximum assurable qui sera indexé chaque année.

• ***L'étudiant stagiaire en milieu de travail est protégé***

L'étudiant qui, sous la responsabilité d'une institution d'enseignement effectue un stage non rémunéré dans une entreprise, est protégé par la Loi des accidents du travail.

En cas d'accident, son indemnité sera calculée selon la Loi du salaire minimum.

• ***Communication des rapports médicaux***

La Commission sera désormais tenue de communiquer ses propres rapports d'expertise au médecin de l'employeur et à celui de l'employé, et pourra transmettre à ces mêmes médecins, sur demande, les rapports hospitaliers faisant partie du dossier.

• ***Révision et appel d'une décision***

Toute personne qui se croit lésée par une décision rendue en première instance de la Commission peut en appeler de cette décision auprès du Bureau de révision de la Commission. Toute personne qui se croit lésée par une décision rendue par un Bureau de révision peut faire appel de cette décision devant la Commission des affaires sociales.

• ***L'employeur protégé par la Loi des accidents du travail***

L'employeur ou l'administrateur d'une corporation protégé par la Loi des accidents du travail, est dispensé de l'obligation de se réinscrire périodiquement pour continuer à bénéficier de cette protection.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

C'est pourquoi la prévention constitue l'objectif à long terme le plus important de la Commission des accidents du travail.

En 1976, la direction générale de la Prévention de la C.A.T. a mis l'accent sur l'élaboration de programmes de formation aux divers niveaux d'enseignement en collaboration avec le ministère de l'Éducation, les institutions d'enseignement et l'industrie. Dès 1977, un cours pilote de formation de techniciens en prévention sera dispensé au Collège de Jonquière. Une entente a également été conclue avec le service de l'Extension de l'enseignement de l'École polytechnique de Montréal, pour l'inscription au programme d'études d'un cours de technologie en prévention à l'intention des adultes.

Parallèlement, la direction générale de la Prévention distribue aux employeurs des allocations pour services médicaux dans les industries, ainsi que pour des cours de secourisme dispensés par l'Ambulance Saint-Jean.

Que la guérison soit complète!

La Commission des accidents du travail a mis sur pied des programmes visant à faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des accidentés.

Au moyen d'une aide professionnelle ou financière, les travailleurs accidentés ont la possibilité de réintégrer plus facilement le marché du travail, de stabiliser leur situation professionnelle et d'aplanir les difficultés financières résultant en tout ou en partie de leur accident.

La santé, c'est capital

La santé des travailleurs, c'est souvent leur seul capital, et c'est à sa protection qu'on devrait consacrer le plus d'efforts. C'est pourquoi, si la décentralisation des services de la C.A.T. aux accidentés du travail constitue une étape décisive vers une politique de réparation plus efficace, elle vise d'abord l'objectif supérieur d'une meilleure intervention en vue de sauvegarder la santé et l'intégrité physique des travailleurs.

LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
...SE RAPPROCHE DE VOUS.